

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une foi

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA POPULATION

SECRETARIAT GENERAL

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE 2020 – 2024

Mars 2020



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ	10
1 INTRODUCTION	16
1.1 CONTEXTE	16
1.2 DISPOSITIF ORGANISATIONNEL	16
1.3 PLAN DU RAPPORT	17
2 SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDS 2015-2019	18
2.1 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU SDS 2015-2019 ET DE SA MISE EN ŒUVRE.....	18
2.2 AU NIVEAU DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE	18
2.3 AU NIVEAU DE LA CONCEPTION	18
2.4 AU NIVEAU DU PLAN D'ACTION	18
2.5 AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE	19
2.6 TAUX DE RÉALISATION DU SDS 2015-2019	19
2.7 EFFETS DU SDS 2015-2019 SUR LE SSN	20
2.7.1 <i>Effets sur la gouvernance et la production statistique</i>	20
2.7.2 <i>Effets sur le renforcement des capacités</i>	20
2.8 LEÇONS TIRÉES DE L'ÉVALUATION DU SDS 2015-2019.....	21
3 SYNTHÈSE DE LA SITUATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	21
3.1 CADRE LÉGISLATIF, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	21
3.1.1 AUX NIVEAUX LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	21
3.1.2 AU NIVEAU ORGANISATIONNEL	22
3.1.3 CAPACITÉS DU SSN	23
3.2 PRODUCTION STATISTIQUE	24
3.3 DIFFUSION ET ARCHIVAGE DES DONNÉES	24
3.4 DEMANDE DE DONNÉES ET OFFRE STATISTIQUE	25
4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS DU SSN	27
4.1 FORCES DU SSN	27
4.2 FAIBLESSES DU SSN ET PRINCIPALES CAUSES	28
4.3 OPPORTUNITÉS	29
4.4 LES MENACES	30
4.5 DÉFIS POUR LA PÉRIODE 2020-2024	30
5 PRINCIPES DE BASE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE	31
5.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE	31
5.2 ORIENTATION DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE	32
6 MISSIONS, VISION ET CADRE STRATÉGIQUE DU SSN	33

6.1	MISSIONS DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	33
6.2	VISION DE DÉVELOPPEMENT DU SSN	34
6.3	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	36
6.3.1	AXE STRATÉGIQUE I : AMÉLIORATION DE LA GESTION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	36
6.3.2	AXE STRATÉGIQUE II : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	37
6.3.3	AXE STRATÉGIQUE III : AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE	39
6.3.4	AXE STRATÉGIQUE IV : DÉVELOPPEMENT DE L'ANALYSE, AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES DONNÉES STATISTIQUES	39
7	CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	41
7.1	PRINCIPES DIRECTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU SDS 2020-2024	41
7.2	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU SDS	41
7.3	OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	42
7.4	HYPOTHÈSES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE	43
7.5	CONDITIONS DE RÉALISATION	44
8	COÛTS ET FINANCEMENTS DU SDS 2020-2024	45
8.1	COÛT TOTAL ET PAR AXE DU SDS	45
8.2	PLAN DE FINANCEMENT	46
8.3	STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	47
9	CONCLUSION	47
10	BIBLIOGRAPHIE	49
11	ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS DU SDS 2020-2024	50
11.1	AXE STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	50
11.2	AXE STRATÉGIQUE II - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SSN	51
11.3	AXE STRATÉGIQUE III : AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE	52
11.4	AXE STRATÉGIQUE IV : DÉVELOPPEMENT DE L'ANALYSE, AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES DONNÉES STATISTIQUES	53
12	ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SDS (EN MILLIONS FCFA)	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau1 : Principe et Critère de la Charte Africaine de la Statistique.....	28
Tableau2 : Synthèse des coûts du SDS 2020-2024 (en millions FCFA)	40
Tableau3 : Synthèse du financement du SDS 2020-2024 par année selon les axes (en millions FCFA)...	41
Tableau4 : Synthèse du financement du SDS 2020-2024 par source de financement et selon les axes (en millions FCFA)	41

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BN	: Budget National
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
CCCTI/SPCNS	: Cellule de Coordination et de Coopération Technique et Institutionnelle/Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique
CNS	: Conseil National de la Statistique
CNDIFE	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CNPE	: Comité National de Politique Economique
CPM	: Comité de Prévisions et de Modélisation
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
CPS/SATFPSI	: CPS/Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
CPS/SCI	: CPS/Secteur Coopération et Intégration
CPS/SCJ	: CPS/Secteur Culture et Jeunesse
CPS/SDR	: CPS/Secteur Développement Rural
CPS/SE	: CPS/Secteur Education
CPS/SEEUDE	: CPS/Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat
CPS/SETC	: CPS/Secteur Equipement, Transports et Communication
CPS/SICAPEPI	: CPS/Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé
CPS/SJ	: CPS/Secteur Justice
CPS/SME	: CPS/Secteur Mines et Energie
CPS/SSDSPF	: CPS/Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille
CREDD	: Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CT-CSLP	: Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	: Collectivités Territoriales
DGB	: Direction Générale du Budget
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DGI	: Direction Générale des Impôts
DNA	: Direction Nationale de l'Agriculture
DNAT	: Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
DNI	: Direction Nationale de l'Industrie
DNP	: Direction Nationale de la Population
DNPD	: Direction Nationale de la Planification du Développement
DNPIA	: Direction Nationale de la Production et des Industries Animales
DNS	: Direction Nationale de la Santé
DNTCP	: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGCC	: Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence
DRA	: Direction Régionale de l'Agriculture
DRPSIAP	: Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

EAC	: Enquête Agricole de Conjoncture
EMOP	: Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENECV	: Enquête Nationale d'Evaluation de la Couverture de Vaccination
ENSAE	École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique – Dakar
ENSEA	École Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée - Abidjan
ENTE	: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
F.N.D.STAT	: Fonds National pour le Développement de la Statistique
FMI	: Fonds Monétaire International
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
IFORD	Institut de formation et de Recherches Démographiques
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMC	: Indice des Matériaux de Construction
INS	Institut National de la Statistique
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IPPI	: Indice du Prix de la Production Industrielle
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée de Yaoundé
MICS	: Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
ODD	: Objectifs du Développement Durable
ODHD/LCP	: Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et la Formation
PAAS	: Programme Annuel d'Activités Statistiques
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PARIS21	: Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCN	: Système de la Comptabilité Nationale
SLPSIAP	: Services Locaux de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la population
SMART	: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition
SDS	: Schéma Directeur de la Statistique
SNDS	: Stratégies Nationales de Développement de la Statistique
SP	: Secrétariat Permanent
SSN	: Système Statistique National
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

PREFACE

Le processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) et de son plan d'actions 2020-2024 intervient dans un contexte marqué :

- Au plan international par la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 au niveau mondial avec un accent sur les thématiques émergentes telles que les changements climatiques, l'environnement, la gouvernance et le genre ;
- Au plan africain par la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) et l'entrée en vigueur de la Charte Africaine de la Statistique (CAS) ; et
- Au plan national par la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), de la loi d'orientation et de programmation militaire pour les années 2015 à 2019 (Loi N°2017-029 du 14 juillet 2017) ainsi que la loi de programmation relative à la sécurité intérieure (LPSI 2017-2021) pour faire face aux nombreux défis sécuritaires que connaît le pays.

L'élaboration du SDS 2020-2024 a été largement inspirée de la méthodologie et les pratiques reconnues en la matière et préconisées notamment dans le Guide d'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) publié par PARIS21 et les principes du Guide pour l'intégration de la SHaSA dans les SNDS à savoir :

- l'engagement politique manifesté par les hautes autorités du pays à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et la Population ;
- la participation de tous les acteurs du Système Statistique National (SSN) à travers la supervision du Conseil national de la statistique (CNS) ;
- la cohérence assurée à travers la prise en compte des documents d'orientation des politiques nationales (CREDD 2019-2023, Vison « Mali 2040 », Stratégies sectorielles, etc.) et des engagements internationaux (Agenda 2030 relatif aux Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies, Agenda 2063 de l'Union africaine : « **L'Afrique que nous voulons** ») ;
- la couverture à travers l'évaluation des besoins de tous les secteurs de la statistique et les utilisateurs ; et
- l'intégration du système à travers un SDS faisant du Système Statistique National un ensemble cohérent et bien coordonné produisant des données fiables pour les besoins de suivi des politiques nationales et des engagements auxquels le Mali a souscrit.

Le présent schéma directeur donne les grandes orientations du développement futur du SSN et décrit les activités à mettre en œuvre courant la période 2020-2024. Il s'articule autour de quatre (04) axes stratégiques à savoir :

- Axe 1 : Amélioration de la gestion du système statistique national ;
- Axe 2 : Renforcement des capacités du Système Statistique National ;
- Axe 3 : Amélioration de la production statistique ;

➤ **Axe 4 : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques.**

L'opérationnalisation de ces axes concourt à l'atteinte de la Vision du SSN déclinée comme suit : « *Un Système Statistique National performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté et de ressources adéquates, à même de produire, analyser et diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs* ».

Le SDS 2020-2024 permet de mettre en lumière les besoins combien importants de données statistiques et par ricochet des ressources financières requises. Avec un besoin de financement de 65 541,9 millions de FCFA, la mise en œuvre du SDS constitue une étape majeure dont le financement n'est pas entièrement acquis. Avec 53,1% de financement supporté par le Gouvernement ; 46,7% par les PTF et 0,2% par les Collectivités territoriales sur la période, la réalisation des activités prévues dans ce SDS constitue un véritable défi pour tous les acteurs du SSN et le Gouvernement du Mali.

J'ose espérer que la participation active des acteurs du SSN qui a caractérisé le processus d'élaboration du présent SDS le sera encore de manière plus dynamique dans sa phase de mise en œuvre. Je fonde aussi mon espoir que ce SDS va servir de base au développement du SSN pour la période 2020-2024 dont l'exécution requiert l'engagement de tous les acteurs conformément au dispositif de pilotage et de suivi-évaluation prévu à cet effet.

Je réitère ici solennellement l'engagement du Gouvernement à ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre effective du SDS 2020-2024 à travers des dotations budgétaires conséquentes et pérennes. L'adoption de la loi portant création du Fonds National pour le développement de la Statistique et son abondement à hauteur de trois milliards environ par an en sont une illustration parfaite. Dans la même veine, j'exhorte tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à inscrire leur accompagnement dans cette dynamique, en faisant du document du SDS l'unique cadre de référence en matière d'intervention et de financement des activités statistiques.

Je voudrais au nom du Gouvernement du Mali, remercier les différents partenaires qui apportent constamment leur soutien au développement de la statistique au Mali, notamment la Coopération suédoise, la Banque mondiale, PARIS 21, AFRISTAT qui nous ont accompagné, soutenu dans l'élaboration du présent schéma, ainsi que l'ensemble des acteurs du Système Statistique National.

**Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire et de la Population**



Adama Tiémoko DIARRA
Officier de l'Ordre National



AVANT-PROPOS

L'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) s'inscrit dans la dynamique de l'effectivité de la Gestion axée sur les résultats et de la mise en œuvre : (i) de l'Agenda 2030 des Nations unies relatif aux Objectifs du Développement Durable (ODD), (ii) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine « l'Afrique que nous voulons » et (iii) du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le développement Durable (CREDD) 2019-2023 du Mali.

Le présent document qui est à sa troisième édition est élaboré sous l'égide du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministère en charge de la statistique, dans une démarche participative et suivant les principales étapes ci-après :

- l'Etape des activités préliminaires ;
- l'Etape de l'actualisation du diagnostic du Système Statistique National (SSN) ;
- l'Etape de l'élaboration de la vision, des axes stratégiques et du plan d'actions du SDS.

Le Schéma Directeur de la Statistique représente pour le Système Statistique National (SSN) un formidable outil de planification, de négociation, de pilotage et de suivi-évaluation des activités statistiques. A l'instar des deux précédentes générations, le SDS 2020-2024 reflète une vue d'ensemble des activités à mener pour la période. Ce programme nous permettra de réaliser nos ambitions dans les domaines économique, social et environnemental avec la participation active de l'ensemble des acteurs du Système Statistique National et de tous les partenaires au développement.

C'est l'occasion pour moi de remercier les partenaires au développement notamment la Coopération suédoise, la Banque mondiale, PARIS 21, AFRISTAT pour leurs concours multiformes fort appréciés dans l'élaboration du présent document. Je n'oublie pas les acteurs du SSN dont la collaboration a été immense dans la conduite du processus ayant abouti à ce programme statistique d'envergure.

J'invite toutes les parties prenantes du SSN, du niveau central comme celui décentralisé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC), toutes les bonnes volontés à appuyer fortement la mise en œuvre correcte et pleinement réussie du plan d'actions du Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2020-2024).



Le Directeur Général

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

RESUME

A. CONTEXTE

(1). Le processus d'élaboration du Schéma directeur de la statistique (SDS) 2020-2024 intervient dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 au niveau mondial avec un accent prononcé sur les thématiques émergentes telles que les changements climatiques, l'environnement et le genre ;
- la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) et l'entrée en vigueur de la Charte Africaine de la Statistique (CAS) au niveau du continent ;
- la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) bâti sur une nouvelle vision de long terme, « Mali 2040 », en tant que nouveau document de référence de moyen terme.

(2). L'élaboration du SDS a pris en compte les orientations et recommandations normatives internationales en matière de planification stratégique dans le domaine de la statistique, notamment celles contenues dans les lignes directrices pour l'élaboration des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), la Charte africaine de la statistique et la Stratégie d'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA).

(3). Le processus participatif a été assuré à travers toutes les rencontres (réunions, ateliers et séances de travail avec les producteurs et les utilisateurs des statistiques, Partenaires techniques et financiers, secteur privé) organisées par le Conseil national de la statistique à travers l'INSTAT.

(4). Les activités du processus d'élaboration du SDS 2020-2024 ont inclus, entre autres :

- l'élaboration d'une feuille de route, complétée par une note de cadrage pour assurer la participation de tous les acteurs du SSN ;
- le lancement du processus par les autorités du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population suivi de l'actualisation de la situation du SSN en juin 2019 ;
- les rencontres de plaidoyer avec les autorités nationales, les acteurs du SSN et les partenaires techniques et financiers ;
- la définition de la vision, des axes stratégiques, des objectifs stratégiques et l'élaboration du plan d'action du SDS 2020-2024 en septembre 2019 ;
- la rédaction et la validation du SDS 2020-2024 en octobre 2019 ;
- l'élaboration du document de synthèse du SDS 2020-2024.

B. DIAGNOSTIC DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

(5). Les diagnostics successifs du SSN ont mis en exergue les difficultés qu'il connaît. Ces difficultés se situent à cinq (5) niveaux : (i) au plan institutionnel et organisationnel ; (ii) au niveau des capacités du SSN ; (iii) au niveau de la production statistique ; (iv) au niveau de la diffusion et de l'archivage ; et (v) au niveau de la culture statistique. L'état des lieux réalisés a permis de dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du SSN.

L'état des lieux a aussi souligné une demande en données de plus en plus croissante au niveau national, avec des exigences en qualité, désagrégées, couvrant l'ensemble des domaines avec la mise en œuvre de du CREDD et au niveau international, avec les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, notamment les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, etc.

C. DEFIS

(6). Le SDS 2020-2024 aura à relever les défis ci-après, condition sine qua non pour un SSN performant, car la demande de statistiques couvre des domaines de plus en plus divers et des niveaux géographiques de plus en plus désagrégés pour tenir compte des politiques et stratégies sectorielles. Il s'agit en effet de trouver des solutions efficaces et durables aux causes des problèmes principaux du SSN. Ainsi, les principaux défis à relever demeurent :

- l'amélioration du cadre légal et réglementaire régissant les activités statistiques ;
- la mise en place d'une gestion efficace des ressources humaines du SSN ;
- l'organisation des systèmes statistiques sectoriels et le renforcement des outils de production statistique du SSN ;
- la sécurisation des financements et dotations budgétaires en faveur de l'investissement statistique ;
- la sécurisation des données et la diffusion de l'information statistique ;
- l'amélioration de la production statistique avec une meilleure couverture et qualité dans tous les domaines afin de répondre aux besoins du CREDD et des engagements internationaux notamment les ODD ;
- l'amélioration de la concertation entre les producteurs des statistiques et les utilisateurs pour une meilleure collaboration afin de renforcer la culture statistique ;
- l'amélioration de l'archivage, de la diffusion et de la communication en vue d'accroître la visibilité des produits du SSN et l'accessibilité des utilisateurs aux données.

D. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

(7). La vision revue se présente comme suit :

« Un Système statistique national performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté et de ressources adéquates, à même de produire, analyser et diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs ».

(8). Le SDS 2020-2024 est bâti autour de quatre axes stratégiques.

(9). L'axe stratégique I : **Amélioration de la gestion du système statistique national** qui répond à la nécessité de posséder un SSN stable, mieux coordonné et cohérent dans son ensemble pour faire face aux enjeux auxquels il est confronté. Il repose sur deux (2) objectifs opérationnels suivants :

- Objectif opérationnel .1.1 : Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel ;
- Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique.

(10). L'axe stratégique II : **Renforcement des capacités du système statistique national** qui vise principalement l'amélioration des ressources humaines, matérielles et financières et qui aborde aussi les questions de plaidoyer, de sensibilisation et de financement pérenne et durable de l'investissement statistique. Il repose sur les trois (3) objectifs opérationnels suivants :

- Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de personnels motivés et qualifiés en statistique et en démographie ;
- Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer les capacités matérielles des services statistiques au niveau central et déconcentré ;
- Objectif opérationnel 2.3 : Consolider les acquis des mécanismes de financement de la statistique.

Cet axe conditionne la mise en œuvre des autres. C'est pourquoi, il aborde également les questions de « Plaidoyer et sensibilisation », de « Recherche de financement » et de définition de mécanisme pérenne pour le financement durable de l'investissement statistique.

(11). L'axe stratégique III : **Amélioration de la production statistique** qui vise particulièrement la réalisation d'une production statistique répondant aux besoins des utilisateurs. Il s'agit de produire des données statistiques suffisamment désagrégées pour répondre aux besoins des utilisateurs tout en mettant un accent particulier sur l'amélioration de la qualité à travers l'utilisation des outils standards et harmonisés, respectant les normes de qualité. Cet axe est bâti autour de deux (2) objectifs opérationnels qui sont :

- Objectif opérationnel 3.1 : Disposer de données désagrégées dans tous les domaines ;
- Objectif 3.2 : Améliorer la qualité des statistiques produites dans le SSN.

(12). L'axe stratégique IV : **Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques** dont l'objectif est d'une part, d'accroître la visibilité des produits du SSN, de renforcer le système d'archivage et de promouvoir l'utilisation des données afin d'asseoir une bonne culture statistique. Sa mise en œuvre vise l'atteinte de quatre (4) objectifs opérationnels qui sont :

- Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer l'archivage des données statistiques ;
- Objectif opérationnel 4.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique ;
- Objectif opérationnel 4.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques ;
- Objectif opérationnel 4.4 : Promouvoir la culture statistique.

(13). Le coût total de mise en œuvre du SDS 2020-2024 est estimé à **65 541,9 millions de Francs CFA**. Ce coût se répartit comme suit :

- ETAT : 34 808,48 millions FCFA soit 53,1% ;
- Les CT : 139,6 soit 0,2% ;
- PTF : 30 593, 82 millions FCFA soit 46,7%.

(14). Les ressources de l'Etat serviront principalement à la production des statistiques de source administrative et le renforcement de l'infrastructure statistique et celles des PTF au soutien pour la réalisation des grandes opérations statistiques et au renforcement des capacités.

E. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

(15). La stratégie de mobilisation des ressources se fera selon trois modalités : (i) mobilisation des ressources auprès des PTF par les voies traditionnelles (appui projets et programmes, assistance technique) ; (ii) inscription dans le budget de l'Etat d'une ligne destinée au financement de la statistique ; (iii) mobilisation des ressources du Fonds National pour le Développement de la Statistique (F.N.D.STAT).

(16). Le Gouvernement devra prendre les dispositions idoines pour faire inscrire de façon régulière une ligne budgétaire dans les crédits alloués aux départements ministériels, destinée aux financements des activités de production des statistiques courantes. Cette stratégie pourrait être matérialisée par une institution au niveau de la Loi de Finances d'une ligne budgétaire dédiée aux activités statistiques. Pour cela, il faudra faire coïncider la programmation annuelle des activités statistiques du SSN notamment l'élaboration des programmes annuels d'activités statistiques (PAAS) avec le calendrier budgétaire de l'Etat.

F. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

(17). Un dispositif institutionnel pyramidal à trois (03) paliers, décrit ci-après, devra assurer le suivi de la mise en œuvre du SDS :

- Au sommet, le **Conseil national de la statistique** (CNS) qui est l'organe supérieur de coordination, de supervision et d'orientation de la politique nationale en matière de développement de la statistique. Il adopte les rapports annuels d'activités statistiques ;

- Au niveau intermédiaire, la création au sein de l'INSTAT d'un **Secrétariat Permanent (SP)** qui sera en charge de préparer, pour toutes les sessions du CNS, les divers rapports sur l'exécution du SDS. Le SP est assisté dans sa tâche par la **Commission des programmes statistiques** ou par des Groupes de travail ad'hoc ainsi que par l'INSTAT à travers la Cellule de la coordination et de coopération technique institutionnelle (CCCTI), chargé du suivi permanent des activités du SDS ;
- A la base, l'Institut National de Statistique (INSTAT) et les services statistiques sectoriels (CPS, Observatoires et les autres acteurs), chargés de l'exécution des activités programmées dans le plan d'action du SDS dans leurs domaines de compétence et produisent un rapport annuel d'activités qui fera l'objet de synthèse au niveau du Secrétariat Permanent.

G. OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

(18). Le suivi-évaluation du SDS se fera sur la base d'un programme annuel d'activités statistiques (PAAS) qui sera élaboré par le Secrétariat permanent du CNS avec l'implication de tous les acteurs et l'appui de la Commission « Programmes statistiques ».

(19). Le rapport d'exécution annuelle du PAAS constitue le rapport d'activités du SSN. En plus de ces rapports annuels, une évaluation à mi-parcours du SDS sera effectuée au cours de l'année 2022 et une évaluation finale du SDS en 2024. Ces évaluations seront réalisées par une équipe externe d'évaluateurs.

(20). Le PAAS est approuvé par le CNS. Ce programme aura comme base le cadre logique des interventions du SDS avec sa batterie d'indicateurs objectivement vérifiables. Pour ce faire, l'INSTAT et les services statistiques sectoriels élaborent chaque année leurs programmes d'activités. Ces programmes, flexibles, prennent en compte les activités planifiées dans le SDS et d'autres non planifiées mais jugées utiles pour l'atteinte des objectifs du SDS. Ils sont transmis au Secrétariat Permanent (INSTAT) qui en fait une synthèse avec l'appui de la Commission « Programmes statistiques ».

Ce document synthétique qui définit les priorités pour l'année N+1 est soumis ensuite au CNS pour validation. Au total, quatre (04) PAAS seront élaborés entre 2020 et 2024.

H. HYPOTHÈSES, RISQUES ET CONDITIONS DE RÉALISATION

(21). Les principaux risques qui peuvent compromettre la mise en œuvre du SDS 2020-2024 sont :

- l'insécurité pour assurer une bonne couverture de la collecte des données statistiques ;
- le non-respect de la loi sur la statistique et des textes subséquents ;
- la non-poursuite des engagements pris par le Gouvernement pour rendre performant le SSN ;
- la non-poursuite des efforts entrepris dans la promotion de la bonne gouvernance ;
- la mobilité des cadres statisticiens de l'INSTAT et des personnels des services statistiques sectoriels, préjudiciable à la capitalisation des expériences acquises ;

- la méconnaissance des dispositions légales et réglementaires régissant les activités statistiques au Mali, compromettant l'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre des activités ;
- le non accroissement des effectifs en quantité et en qualité du SSN ;
- la non disponibilité à temps des moyens financiers ;
- le non fonctionnement du CNS ;
- l'insuffisance de la coordination statistique ;
- l'insuffisance de coopération entre l'INSTAT et les services statistiques sectoriels.

I. CONDITIONS DE RÉALISATION

(22). La disponibilité de ressources financières suffisantes constitue la condition sine qua non pour assurer la mise en œuvre du SDS 2020-2024. Le Document du CREDD 2019-2023 accorde une place de choix à l'amélioration de la gouvernance sous tous ses aspects. Le SDS 2020-2024 vise aussi l'accompagnement de ce processus par la mise à disposition des utilisateurs, d'informations statistiques fiables et dans les délais requis. La mise en œuvre du SDS est donc étroitement liée à celle du CREDD et exige de ce fait la poursuite des différentes réformes engagées par le Gouvernement pour améliorer les performances du SSN.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le processus d'élaboration du SDS 2020-2024 intervient dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030 au niveau mondial avec un accent sur les thématiques émergentes telles que les changements climatiques, l'environnement et le genre ;
- la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) et l'entrée en vigueur de la Charte Africaine de la Statistique (CAS) ;
- la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation militaire pour les années 2015 à 2019 (Loi N°2017-029 du 14 juillet 2017) ainsi que la loi de programmation relative à la sécurité intérieure (LPSI 2017-2021) pour faire face aux nombreux défis sécuritaires que connaît le pays.

Au niveau national, le SDS vise à répondre aux besoins d'information notamment ceux liés aux préoccupations de la gouvernance politique, administrative, économique, judiciaire et sécuritaire ainsi que le suivi du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) et des ambitions affichées par la vision « Mali 2040 ».

L'objectif global du CREDD est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les ODD à l'horizon 2030. L'articulation du CREDD avec les budgets-programmes, les ODD, les mesures de modernisation institutionnelle, les activités à impact rapide et la volonté de concrétiser la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) constituent des avancées importantes. C'est pourquoi la mise en œuvre du CREDD accorde une haute priorité à la modernisation des Institutions et au développement des statistiques.

1.2 Dispositif organisationnel

L'élaboration du SDS 2020-2024 a été largement inspirée de la méthodologie et les pratiques reconnues en la matière et préconisées notamment dans le Guide d'élaboration de la SNDS publié par PARIS21 et le guide pour l'intégration de la SHaSA dans les SNDS, à savoir les principes suivants :

- la gestion: au niveau politique, organisationnel et opérationnel, le leadership et le soutien pour la conception, l'élaboration du SDS a été supervisée par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population. Cet engagement a donné une opportunité à l'INSTAT pour poursuivre la sensibilisation des acteurs du SSN et les autorités nationales (au niveau central et au niveau régional) non seulement sur l'importance du SDS mais aussi sur ses liens avec les agendas nationaux, continentaux et internationaux ;
- la participation : le document a été élaboré sous l'égide du Conseil national de la statistique. Le processus a été conduit de manière globale et participative notamment par la consultation des quatre

(4) Commissions spécialisées du CNS composées de tous les acteurs du SSN (INSTAT, CPS, DRPSIAP, Observatoires), des acteurs de la société civile, du secteur privé et des Partenaires techniques et financiers pour accompagner tout le processus ;

- la cohérence : la stratégie est axée sur la demande et intègre au processus de développement de du Mali, en particulier, elle tient compte des documents d'orientation des politiques nationales (CREDD 2019-2023, Vision « Mali 2040 », Stratégies sectorielles, etc.) et des engagements internationaux (ODD, Agenda 2063 de l'Union africaine) ;
- la couverture : le document évalue tous les secteurs de la statistique et les besoins des utilisateurs, définit des orientations stratégiques pour la statistique nationale ;
- l'intégration du système : le SDS fait du SSN un ensemble cohérent et bien coordonné produisant des données fiables pour les besoins de suivi des politiques nationales et des engagements auxquels le Mali a souscrit.

Le processus d'élaboration du SDS a été lancé par les autorités du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population à travers l'organisation des activités des quatre (4) Commissions spécialisées du CNS et des séminaires techniques de validation des différents rapports d'étapes (Rapport sur l'actualisation du diagnostic du SSN, Rapport sur les orientations stratégiques et le rapport sur la vision, les axes stratégiques et le plan d'action du SDS 2020-2024) marquant l'engagement politique du Gouvernement. Les activités du processus d'élaboration du SDS 2020-2024 ont inclus, entre autres :

- l'actualisation de la situation du SSN à travers la synthèse des différents rapports élaborés dans le cadre des évaluations du dispositif statistique du Mali (Rapports des différentes revues du SDS, textes organisant le SSN, Rapports des études intentionnelles réalisées dans le cadre de la réforme du SSN, Aide-mémoire de la mission d'évaluation du SDS 2015-2019, etc.) ;
- la définition de la vision, des axes stratégiques, des objectifs stratégiques, plan d'action du SDS 2020-2024 et la validation par tous les acteurs du SSN au cours de deux ateliers organisés en juin 2019 et en septembre 2019 ;
- la rédaction du premier draft ;
- la validation du SDS 2020-2024 par le CNS en octobre 2019 ;
- l'élaboration du document de synthèse du SDS 2020-2024.

1.3 Plan du rapport

Outre l'introduction et la conclusion, le présent document est articulé autour de cinq (05) parties. La première partie présente la synthèse de l'analyse diagnostique du SSN basée sur l'état des lieux du SSN, l'analyse de la demande statistique, l'état de l'offre de statistiques officielles, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, les enjeux et les défis du SSN. Il présente aussi une synthèse de la mise en œuvre du SDS 2015-2019. La deuxième partie traite des missions, des principes et de la vision du SSN. La troisième partie

défini et analyse la logique d'intervention en vue d'atteindre les résultats escomptés par la mise en œuvre du SDS. La quatrième partie donne les orientations sur les coûts de financement du SDS ainsi que le plan, le mécanisme et la stratégie de mobilisation des ressources financières pour le financement du SDS 2020-2024. Enfin, la cinquième partie définit les mécanismes de mise en œuvre, de suivi - évaluation, hypothèses et risques associés au SDS 2020-2024.

2 SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDS 2015-2019

2.1 *Appréciation générale du SDS 2015-2019 et de sa mise en œuvre*

Sur le plan méthodologique, l'élaboration du SDS a respecté les normes internationalement admises en la matière telles qu'elles sont reflétées dans le Guide méthodologique édité par le Secrétariat de PARIS 21 en 2004 et les publications subséquentes des principales organisations qui appuient le développement de la statistique et le document mérite d'être jugé bon du point de vue de la méthodologie, du processus utilisé et de son contenu. Il a été élaboré en 2014 selon un processus participatif sous la supervision du Comité de coordination statistique et informatique (CCSI) dont le secrétariat était assuré par l'INSTAT.

2.2 *Au niveau de l'engagement politique*

Le SDS 2015-2019 est bien intégré dans les stratégies et politiques de développement du Mali et a bénéficié d'un fort engagement politique. Le document du SDS 2015-2019 a été approuvé par le Conseil des Ministres de la République du Mali. Ainsi, le Gouvernement a tenu à manifester l'importance qu'il accorde à l'information statistique. Ce faisant, il s'était engagé à tout mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SDS et notamment à trouver les financements nécessaires. La mise en place du Fonds national pour le développement de la statistique (F.N.D.STAT) a marqué cet engagement du Gouvernement malien.

2.3 *Au niveau de la conception*

La déclinaison du cadre logique du SDS 2015-2019 a été réalisée dans le document. Cet atout méthodologique a rendu facile les mesures des taux de réalisation et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du SDS.

2.4 *Au niveau du plan d'action*

L'évaluation a permis de noter que son plan d'action n'a pas couvert des thématiques importantes comme l'environnement, le genre et la sécurité. Par ailleurs, l'évaluation a montré la non réalisation de plusieurs activités programmées dans le document du SDS 2015-2019. Il convient à cet égard de rationaliser les activités à programmer dans le prochain SDS en veillant à leur pertinence et à la possibilité de les mettre en œuvre compte tenu des moyens disponibles.

2.5 Au niveau de la mise en œuvre

Pour mieux suivre la mise en œuvre du SDS, il a été institué depuis 2009 une revue annuelle. C'est un forum de discussions et d'informations sur les activités du SSN. Au cours de la revue, il est fait le bilan des activités de l'année n-1. Il est également discuté le programme statistique des trois années suivantes. En ce qui concerne la mise en œuvre, les faiblesses suivantes sont à signaler :

- la loi statistique du 24 février 2016 a doté le SSN d'un cadre légal adapté et conforme à la Charte africaine de la statistique. Les décrets d'application ont été pris en 2016. Par contre, l'arrêté nommant les membres du Conseil national de la statistique n'a été pris qu'en 2018, ce qui a retardé la mise en place de cet organe de coordination et de concertation ;
- l'adoption, en 2016, de la convention d'établissement de l'INSTAT a permis d'améliorer les rémunérations de son personnel. Dans le même temps, cette mesure entraîne une rupture dans l'égalité de traitement des statisticiens puisque ceux d'entre eux qui sont dans les CPS continuent à percevoir les salaires de la Fonction publique) ;
- la faible communication entre les parties prenantes du SSN par manque d'un organe de coordination opérationnel ;
- la création en 2017 du Fonds national pour le développement de la statistique (F.N.D.STAT) constitue une avancée majeure dans la solution du financement des grandes opérations statistiques. Toutefois, les crédits mis à la disposition du F.N.D.STAT sont très modestes par rapport aux besoins. Pour le moment, le Fonds est alimenté uniquement par un prélèvement sur la redevance statistique ;
- le manque d'engagement du SSN à travers un calendrier de mise à disposition des données aux utilisateurs ;
- les analyses approfondies des statistiques produites et notamment des résultats des enquêtes et recensement sont plutôt rares. Les données statistiques ne sont pas toujours facilement accessibles aux utilisateurs et la culture de la prise de décision basée sur les statistiques reste encore timide.

2.6 Taux de réalisation du SDS 2015-2019

Globalement les activités réalisées au cours de la mise en œuvre du SDS ont permis d'atteindre un taux de réalisation physique estimé à 63,6% des objectifs retenus. La mise en œuvre du SDS 2015-2019 a été partielle et les résultats obtenus sont mitigés. Il faut aussi souligner que l'évaluation n'a pas pu estimer le taux d'exécution financière du SDS. Ceci a constitué un handicap dans l'appréciation globale de sa mise en œuvre.

Au-delà de la vérification des résultats à travers la prise en compte des activités programmées dans le SDS 2015-2019, les différents taux ont été obtenus à la lumière des documents, des livrables collectés et des informations recueillies lors des différents entretiens conformément aux axes stratégiques, aux objectifs et aux stratégies de mise en œuvre du SDS. La section suivante s'intéresse à ses principaux effets sur le SSN.

2.7 Effets du SDS 2015-2019 sur le SSN

Le SDS 2015-2019 a eu un effet positif sur l'organisation et le fonctionnement du SSN. L'évaluation a fait ressortir les effets du SDS 2015-2019 à deux niveaux : (i) au niveau de la gouvernance et (ii) au niveau de la production.

2.7.1 Effets sur la gouvernance et la production statistique

La mise en œuvre du SDS 2015-2019 est marquée par d'importants résultats relatifs à l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et organisationnel, au développement de la production statistique, au renforcement des capacités et au financement du système statistique national.

Plusieurs activités statistiques programmées dans le SDS 2015-2019 ont été réalisées avec l'appui des partenaires techniques et financiers et du Gouvernement. Certains acquis ont été identifiés. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration et la publication régulière (i) des statistiques économiques et conjoncturelles (indices conjoncturels, comptes nationaux), (ii) des rapports d'enquêtes réalisées ;
- la mise en place de nouveaux produits statistiques (l'indice national de prix à la consommation) ;
- l'amélioration de la production et de la publication statistique des structures statistiques sectorielles (les annuaires statistiques et bulletins, etc.).

2.7.2 Effets sur le renforcement des capacités

Le Centre de formation et de perfectionnement en statistique (CFP-STAT) a été créé en avril 2015 par le Gouvernement pour assurer la formation des statisticiens de niveau moyen (Adjoints techniques de la statistique et Agents techniques de la statistique) et la formation continue du personnel du Système statistique. Il dispense également des cours de préparation des candidats aux concours d'entrée dans les écoles de statistique qui assurent, en dehors du Mali, la formation des démographes (IFORD de Yaoundé) et des cadres supérieurs en statistique (ENSAE de Dakar, ENSEA d'Abidjan et ISSEA de Yaoundé¹). Le Centre a déjà sorti deux promotions de diplômés. Des sessions de formation de courte durée ont été organisées au cours de la période 2015-2019 pour le personnel du Système statistique national.

Par ailleurs, l'accord d'établissement qui définit les règles de gestion du personnel de l'INSTAT a été signé le 2 décembre 2016. Ce texte dote l'Institut de grilles de rémunération attractives.

¹ ENSAE : Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique.
ENSEA : Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée.
ISSEA : Institut Sous régional de Statistique et d'Economie Appliquée.

2.8 Leçons tirées de l'évaluation du SDS 2015-2019

L'exercice d'évaluation du SDS 2015-2019 s'est révélé d'une grande importance pour le système statistique en raison des éclairages qu'il a apportés sur la mise en œuvre et des leçons tirées qui serviront pour l'élaboration du SDS 2020-2024. En plus des enseignements dont elle a bénéficié, l'équipe nationale a su repérer les enjeux du suivi des grands agendas notamment l'Agenda 2030 des Nations unies avec les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la nécessité de prendre en compte les nouveaux défis tels que la révolution des données et les données en libre accès.

3 SYNTHÈSE DE LA SITUATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

L'analyse diagnostique vise à faire l'état des lieux du SSN, à décrire son fonctionnement et à ressortir ses acquis et ses insuffisances. Elle propose également des pistes d'action pour corriger les insuffisances majeures. Elle est articulée autour du cadre juridique et institutionnel, de la coordination du SSN y compris la planification et le suivi du SDS, de la production statistique, de la diffusion des données, de la demande de données et la satisfaction des utilisateurs et enfin des ressources du SSN.

3.1 Cadre législatif, institutionnel et organisationnel

Le SSN du Mali est de type décentralisé. L'ensemble des textes qui constituent la base juridique et réglementaire des activités statistiques a pour objectif d'offrir un cadre légal à la production statistique :

- favorisant la coordination des acteurs nationaux et internationaux du SSN ;
- garantissant le respect de la programmation et le financement pérenne des activités statistiques ;
- assurant une protection des droits et des informations collectées auprès des personnes physiques et morales qui les fournissent et ;
- assurant le droit des citoyens à avoir accès à l'information statistique.

3.1.1 Aux niveaux législatif et réglementaire

Sur le plan législatif et réglementaire, les activités statistiques au Mali sont régies par la Loi n° 2016- 005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques qui a abrogé la loi n°05- 026 du 06 juin 2005. Cette nouvelle Loi a défini les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent les activités des services et organismes chargés du développement, de la production et de la diffusion des statistiques publiques en se basant sur les orientations de la Charte Africaine de la Statistique.

La Loi n° 2016- 005 du 24 février 2016 crée auprès du Ministre chargé de la statistique un organe consultatif dénommé « Conseil National de la Statistique (CNS) et ses Commissions Spécialisées ». Le CNS a pour mission d'assister le SSN dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics.

Le CNS, instance consultatif et décisionnel, a pour mission d'assister le département en charge de la statistique dans l'élaboration de la politique statistique du Mali, la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques, mais aussi le développement de la coopération et de la coordination entre producteurs et utilisateurs de statistiques.

Par ailleurs, sur le plan réglementaire, le Gouvernement a signé deux textes d'application à savoir :

- Décret n°2016-0502/P-RM du 07 juillet 2016 fixant les règles particulières de fonctionnement du Système Statistique National ;
- Décret n°2016-0497/P-RM du 07 juillet 2016 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

3.1.2 Au niveau organisationnel

Le système statistique du Mali est de type décentralisé. Il comprend un organisme statistique central (l'INSTAT) et des services statistiques sectoriels localisés dans les ministères et organismes publics et parapublics (CPS et Observatoires).

L'INSTAT est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Le statut lui permet de disposer d'une autonomie administrative et financière lui permettant d'avoir une source de garantie pour la réalisation de la production statistique de manière optimale. En effet, les subventions annuelles de l'Etat sont loin de pouvoir financer les activités statistiques programmées par l'INSTAT.

C'est pourquoi, les activités d'enquêtes programmées par l'Institut dépendent des appuis financiers des Partenaires Techniques et Financiers. Ce qui n'est pas sans conséquences sur les autres activités qu'elle devra réaliser dans le cadre de la production des autres statistiques courantes. La mise en place du F.N.D.STAT n'a pas encore eu des effets sur cette tendance.

Par ailleurs, l'évaluation du cadre juridique et institutionnel du SSN du Mali a révélé des insuffisances au rang desquels la faiblesse du cadre de coordination, la faible matérialisation /application des liens fonctionnels entre la structure centrale et autres autorités statistiques tels que décrits dans les nouveaux textes adoptés, et l'insuffisance notoire des ressources humaines en quantité et de qualité.

La coordination du SSN est forte de l'existence et de la régularité de la revue du SDS (technique et politique), et de l'existence d'un système de programmation des statistiques en constant progrès ainsi que d'un sous-groupe statistique des PTF qui se réunit régulièrement.

Quant aux CPS, au nombre de onze (11) à ce jour, elles sont presque toutes dépourvues de moyens financiers, humains et méthodologiques et n'arrivent pas à accomplir pleinement leurs missions, hormis certaines d'entre elles telles que celles des secteurs de la Santé, de l'Education et du Développement rural.

Les cadres organiques des CPS ne tiennent pas compte de la spécificité, du champ et de la charge de travail de ces structures sectorielles : les effectifs prévus par catégories sont fixés de manière rigide (pratiquement les mêmes pour la plupart des CPS) alors que les champs couverts sont différents ainsi que la nature et le volume des données traitées. Les qualifications requises pour les différents postes de l'organigramme d'une CPS ne sont pas toujours bien définies : la gamme des formations de base est trop large.

La concertation entre utilisateurs et producteurs de statistiques constitue un atout au Mali en plus de celle avec les partenaires au développement et les services étatiques utilisateurs de données statistiques. En effet, il existe de forum d'échanges entre les producteurs de statistiques et les utilisateurs (revue annuelle du SDS, journées africaines de la statistique). Ces fora permettent d'assurer une meilleure circulation de l'information au sein du SSN et renforcent le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données. Le diagnostic relève que cet espace de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques devrait être renforcé et consolidé. A cet effet, la tradition d'élaboration de programme annuel de travail du SSN devrait être poursuivie.

3.1.3 Capacités du SSN

En ce qui concerne les **ressources humaines**, les entités en charge des activités statistiques dans les structures du SSN sont animées à la fois par des cadres statisticiens et des cadres non formés en statistique à la base.

Le SSN demeure confronté à l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité. Au niveau de l'INSTAT, le nombre de statisticiens et de démographes est insuffisant. Cette situation est encore plus préoccupante au niveau des ministères qui éprouvent d'énormes difficultés pour recruter et maintenir des statisticiens au sein de leurs services.

Au plan des **ressources matérielles**, beaucoup de services statistiques disposent de matériel spécialement affecté à la production statistique. Le Gouvernement a effectué des efforts pour doter les services de matériels informatiques adéquats pour la réalisation des activités. Néanmoins, le diagnostic fait ressortir quelques insuffisances notamment :

- l'absence de logiciels adaptés, acquis de façon réglementaire ;
- l'absence de site Internet dans plusieurs services statistiques sectoriels ;
- l'insuffisance ou l'absence de matériel roulant dans les services statistiques sectoriels y compris l'INSTAT.

S'agissant des **ressources financières** du SSN, l'Etat demeure le plus grand contributeur pour le financement des activités du SSN au cours des quatre (4) dernières années. Les partenaires techniques et financiers ont une contribution très appréciable pour la réalisation des activités statistiques notamment le financement des enquêtes et la formation.

3.2 Production statistique

La production statistique s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années au Mali aussi bien au sein de l'INSTAT que dans les CPS et les DRPSIAP. Conformément au SDS et en vue de rendre disponible un minimum de données nécessaires pour suivre le CREDD, les revues sectorielles et les agendas internationaux, l'amélioration de la production de statistiques de base a concerné pratiquement tous les domaines. L'INSTAT a coordonné la mise en œuvre du SDS 2015-2019. Il a, par ailleurs, initié au cours des dernières années plusieurs activités nouvelles de production : la mise au point d'un indice des prix à la production industrielle (IPPI), l'extension du champ géographique de l'indice des prix à la consommation et la production des Indices de matériaux de construction. Il a continué la production des publications courantes (Indice de la production industrielle (IPPI), Indice harmonisé des prix la consommation (IHPC), notes sur le commerce extérieur, annuaire statistique national, annuaires statistiques sectoriel et régional, Comptes économiques de la nation, etc.). Les processus statistiques au Mali bénéficient de :

- l'utilisation garantie des normes et nomenclatures ;
- l'existence de capacité pour assurer la validité méthodologique ;
- le changement de l'année de base des Comptes nationaux en cours ;
- l'adoption des méthodologies et des méthodes internationales de collecte et de traitement des données ;
- le démarrage de l'intégration effective des TIC dans le processus de production ;
- la tentative d'archivage des activités statistiques selon les normes internationales.

La quasi-totalité de ces opérations a été réalisée en recourant systématiquement aux technologies modernes avec une collecte assistée par ordinateur au travers des tablettes numériques.

Au niveau sectoriel, la production statistique des secteurs de l'éducation et de la santé est devenue régulière. Cependant, en dehors des productions statistiques des régions financières et de la Direction nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la production des statistiques des autres secteurs est fortement tributaire de l'apport des PTF.

3.3 Diffusion et archivage des données

Au cours des trois dernières années, le niveau de diffusion des produits des structures du SSN a connu une nette amélioration, imputable notamment à l'équipement en matériel informatique et de reprographie et à la mise à la disposition du SSN de cadres moyens statisticiens. Malgré ces avancées, l'accès à l'information pour plusieurs utilisateurs reste préoccupant et la couverture des données produites en fonction des besoins des utilisateurs demeure insuffisante.

Le site web de l'INSTAT donne un lien vers différents canaux et plateformes de diffusion sous les menus « Bases de données ». On a accès à la base « Malikunnafo » et « Portail-Mali ». Concernant la Bibliothèque

électronique « BiblioStat-Mali » accessible à partir de la plateforme « Malikunnafofi », l'INSTAT a entamé sa rénovation. Le processus est engagé. Actuellement, l'INSTAT poursuit la formation des cadres aux niveaux central et régional. « BiblioStat-Mali » est visible sur Intranet au niveau de l'INSTAT.

S'agissant de la promotion des données, force est de constater que le SSN rencontre un réel problème de diffusion. Les bases de données et les publications du SSN existent et sont disponibles en ligne dans certains cas (annuaire statistique, indice des prix à la consommation, statistiques du commerce extérieur, comptes nationaux, bulletins de conjoncture, indice des matériaux de construction, etc. Les données de l'EMOP, de l'IHPC, des statistiques du commerce extérieur et de l'Indice des matériaux de construction sont régulièrement mises à jour sur le site de l'INSTAT.

Parmi les domaines insuffisamment couverts et/ou les domaines où les données ne sont pas suffisamment désagrégées, on peut citer les projections de population ; les statistiques de l'environnement, de l'emploi, de la justice, de l'action sociale ainsi que celles sur les migrations, le genre, l'état civil. En plus, les statistiques sur la pauvreté multidimensionnelle, l'emploi des femmes dans le secteur moderne, la sécurité alimentaire, la vulnérabilité, les violences faites aux femmes et aux enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, ne sont pas entièrement disponibles.

Le système d'information sur l'agriculture et l'alimentation dénommé CountrySTAT est opérationnel et le site www.countrystat.org, mais sa mise à jour n'est toujours pas assurée par les services techniques.

3.4 Demande de données et offre statistique

L'environnement administratif, politique, institutionnel, économique et même socioculturel du Mali avec notamment le processus de décentralisation, la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 ainsi que le suivi des indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine créent de nouveaux besoins en termes de données statistiques.

L'expression de la demande en données statistiques évolue dans le temps. Dans les années antérieures, la demande statistique était essentiellement orientée vers les agrégats macro-économiques, l'état de la population et les indicateurs liés au statut de la pauvreté et l'accès aux services sociaux de base. Actuellement, le défi majeur à relever par le SSN est la satisfaction des besoins en données statistiques fiables et de qualité, désagrégées dans tous les domaines, engendrés par le contexte de besoins d'information pour le suivi du CREDD qui s'étend également aux besoins liés aux engagements internationaux en particulier sur les nouvelles thématiques (Gouvernance, paix et sécurité, Environnement et changement climatique).

Encadré 1 : Suivi du CREDD

Le Gouvernement a élaboré un CREDD 2019-2023. Adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019, celui-ci est structuré autour de cinq axes majeurs : i) la gouvernance et les réformes politiques et institutionnelles ; ii) la promotion d'une croissance inclusive ; iii) le développement du capital humain et l'inclusion sociale ; iv) l'environnement, le changement climatique et le développement durable ; et v) la diplomatie, la coopération internationale et le partenariat. Ces axes stratégiques étant constitués d'objectifs globaux, composés eux-mêmes d'objectifs spécifiques.

Cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel, le CREDD 2019-2023 est une réponse aux principales problématiques de développement qui découlent de l'analyse, rétrospective comme structurelle.

Ces problématiques ayant trait au déficit de gouvernance, à la détérioration du vivre-ensemble des communautés nationales, à la faible diversification de l'économie davantage portée par les secteurs primaire et tertiaire et peu créatrice d'emplois décents, à la dégradation continue de l'environnement avec peu de résilience au changement climatique, et à la faible valorisation du capital humain.

A la différence du précédent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025, le CREDD 2019-2023 est bâti sur une nouvelle vision de long terme, « Mali 2040 », en tant que nouveau document de référence de moyen terme et cela, conformément aux conclusions de la Journée de la prospective de janvier 2014.

Le nouveau CREDD a pour vision : « Un Mali bien gouverné, où le vivre-ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesses est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes ».

Son objectif général se décline comme suit : « Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ».

Il est important de souligner que le suivi-évaluation du CREDD 2019-2023 et celui des ODD ne se font pas de manière distincte. En effet, il existe un seul dispositif de suivi-évaluation, dédié et à l'un (CREDD) et autres (ODD), dans la mesure où il est question « *d'alignement et de prise en compte des ODD dans le CREDD* ».

L'offre de données statistiques officielles incombe au gouvernement qui a opté pour un système statistique décentralisé avec différents producteurs ayant des responsabilités et des moyens d'intervention différents.

Cette offre est composée d'une part de la production des données de sources administratives, et d'autre part des productions périodiques ou ad hoc par le biais des enquêtes et/ou recensements.

Les données produites par l'INSTAT et les autres structures statistiques du SSN couvrent plusieurs domaines, notamment l'économie, la conjoncture, la démographie, le social, le développement rural, le cadre de vie, la lutte contre la pauvreté de manière générale. Par contre, on constate un déficit des statistiques dans certains domaines comme l'environnement et le changement climatique, la gouvernance-paix et la sécurité. Par ailleurs, la production des données désagrégées demeure insuffisante.

L'INSTAT collecte, centralise, traite, analyse et diffuse des statistiques nécessaires à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques économiques et sociales de l'État. Il est aussi chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, de la réalisation des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises ainsi que les recensements généraux de la population et de l'habitat.

Toutefois, la production de nombreuses données statistiques reste décentralisée. En effet, les services sectoriels des statistiques ainsi que certaines structures publiques et parapubliques assurent également la production d'importantes données statistiques et de grandes opérations de collecte de données comme le Recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE), le recensement scolaire, les inventaires forestiers et de la faune, l'enquête cadre sur la pêche, etc.

4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS DU SSN

Le SSN a enregistré des avancées significatives notamment sur le plan institutionnel et organisationnel et dans l'amélioration de la production statistique aux niveaux central et sectoriel. Cependant, il ressort de l'analyse diagnostique que le SSN est confronté à des difficultés et contraintes qui freinent son développement. La synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du SSN se présente comme suit.

4.1 Forces du SSN

A) Cadre législatif, réglementaire et organisationnel

- Existence d'une loi portant organisation du SSN ;
- Ratification de la Charte africaine de la statistique ;
- Mise en place d'un Fonds national pour le développement de la statistique (F.N.D.STAT) ;
- Reconnaissance par les différents acteurs du SSN du rôle de coordonnateur que doit jouer l'INSTAT.

B) Bonne expérience de la programmation stratégique

- Élaboration des documents de planification stratégique du développement de la statistique depuis plusieurs années ;

- Existence d'un programme pluriannuel de développement de la statistique (SDS) depuis 2008 ;
- Institutionnalisation de la revue du SDS depuis 2009.

C) *Volonté des utilisateurs de contribuer à l'amélioration des statistiques*

- Bonne connaissance de leurs besoins en information notamment pour le suivi du CREDD ;
- Participation aux réunions organisées par l'INSTAT.

D) *Qualité des ressources humaines du SSN*

- Existence d'un Centre de formation et de perfectionnement statistique (CFP-STAT) ;
- Organisation régulière du recrutement de statisticiens dans la fonction publique.

E) *Dynamisme de services statistiques (production statistique, diffusion, normalisation et coopération technique)*

- Effort dans la mise en place de nouveaux produits statistiques ;
- Effort d'archivage et de diffusion des données statistiques ;
- Effort de publication régulière des annuaires statistiques sectoriels ;
- Existence d'un site Internet au sein de certains services statistiques sectoriels.

F) *Bonne expérience dans la conduite des enquêtes et recensements statistiques*

- Réalisation de plusieurs enquêtes et recensements ;
- Généralisation progressive de l'utilisation des TIC pour la collecte des données.

G) *Appuis des PTF au développement de la statistique*

- Contribution notable des PTF dans le financement des activités statistiques ;
- Existence d'un sous-groupe des PTF pour la statistique.

4.2 Faiblesses du SSN et principales causes

Les problèmes identifiés dans l'analyse diagnostique du SSN sont les suivants : problèmes liés au cadre légal et institutionnel ; problèmes liés aux ressources humaines, à la mobilisation des ressources matérielles et financières, à la production statistique, à la diffusion et à la communication. Par conséquent, le problème central du SSN demeure la difficulté à produire et à livrer dans les délais des données exhaustives et validées afin de satisfaire l'importante demande, notamment pour les besoins en informations pour le suivi du CREDD. Les principales causes se résument en :

A) *Faible motivation et une insuffisance des capacités des ressources humaines*

- Absence de plan de carrière ;
- Rémunération peu motivante ;
- Insuffisance et mauvaise répartition du personnel statisticien qualifié au sein du SSN ;

- Insuffisance de formation continue.

B) Difficultés à respecter un agenda de production

- Arrimage insuffisant entre la production statistique et le suivi des stratégies de développement ;
- Indisponibilité à temps des financements conformément au calendrier de production ;
- Obsolescence dans certaines structures des outils techniques de collecte, saisie, traitement et diffusion des données en rapport avec le développement des TIC.

C) Faible diffusion et communication

- Absence d'un répertoire et agenda de production et de diffusion pour le SSN ;
- Faiblesse de l'accessibilité et de l'utilisation des données ;
- Faiblesse de la communication autour des nombreux produits statistiques.

4.3 Opportunités

D'une manière générale, il faut noter que le SSN bénéficie aujourd'hui de plusieurs opportunités lui permettant de faire face aux différentes menaces auxquelles il reste exposé, afin de mener à bien ses missions. Il s'agit de :

- la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CREDD qui consacrent la statistique comme une priorité ;
- l'existence de politiques et stratégies sectorielles ;
- l'adhésion du Mali aux agendas 2030 des Nations unies (ODD) et 2063 de l'Union africaine ;
- la disponibilité de plusieurs PTF pour appuyer le développement de la statistique au Mali ;
- l'existence de programmes de renforcement des capacités et d'harmonisation statistiques au sein des organisations sous régionales et régionales dont le Mali est membre ;
- l'existence de plusieurs accords et conventions de financement relatifs au développement de la statistique dans de nombreux secteurs prioritaires (agriculture, santé, éducation, environnement, hydraulique, finances publiques, etc.) ;
- l'existence de grandes écoles de statistique et de démographie au niveau africain (ENSEA, ENSAE, ISSEA, IFORD, etc.) ;
- l'existence de plusieurs normes internationales en matière d'échanges et de diffusion de données statistiques (SGDD, NSDD, etc.) ;
- l'existence de nouvelles opportunités : Révolution des données, nouvelles technologies de production, traitement et diffusion des données, nouvelles sources de données et intérêt croissant de nouveaux acteurs pour la statistique ;
- l'existence de la Charte africaine de la statistique ratifiée par le Mali en février 2011.

4.4 Les menaces

Le SSN est sujet à plusieurs menaces, dont notamment :

- l'insuffisance de la culture statistique ;
- les décaissements tardifs des fonds ;
- le déficit en ressources humaines qualifiées dans le domaine statistique ;
- la forte dépendance des activités statistiques des financements extérieurs ;
- la résistance aux changements de certains acteurs ;
- la forte mobilité des cadres du SSN ;
- la production et l'utilisation de données non officielles par certains utilisateurs notamment les ONG.

4.5 Défis pour la période 2020-2024

Les principaux défis à relever par le SSN du Mali pour la période 2020-2024 sont :

- l'amélioration du cadre légal régissant les activités statistiques ;
- la mise en place d'une gestion efficace des ressources humaines du SSN ;
- la formation des cadres statisticiens ;
- l'opérationnalisation du CNS et le renforcement de la coordination du SSN ;
- le renforcement des outils de production statistique du SSN ;
- la sécurisation des financements et dotations budgétaires en faveur de l'investissement statistique ;
- la poursuite de la sécurisation des données et la diffusion de l'information statistique ;
- l'amélioration de la production statistique avec une meilleure couverture et qualité dans tous les domaines afin de répondre aux besoins du CREDD 2019-2023 et des engagements internationaux notamment les ODD ;
- l'amélioration de la concertation entre les producteurs des statistiques et les utilisateurs pour une meilleure collaboration afin de renforcer la culture statistique ;
- l'amélioration de l'archivage, de la diffusion et de la communication en vue d'accroître la visibilité des produits du SSN et l'accessibilité des utilisateurs aux données.

5 PRINCIPES DE BASE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE

5.1 *Principes fondamentaux de la statistique officielle*

Principe 1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

Principe 2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe 3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

Principe 4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe 5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

Principe 6. Les données individuelles recueillies pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe 7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe 8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe 9. L'utilisation, par les organismes responsables de la statistique de chaque pays, des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe 10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

5.2 Orientation de la Charte africaine de la statistique

Le fondement de l'amélioration des statistiques officielles passe par une législation qui permette de disposer d'un SSN fonctionnel, intégré et ouvert aux changements. Pour avoir un système intégré, le dialogue entre les diverses parties du système est fondamental et, doit être institutionnalisé. Les mécanismes de communication doivent être établis et être connus par les parties. Cela est possible, seulement par la mise en place d'une loi statistique qui établit les fonctions et les responsabilités du SSN, ainsi que de toutes les parties prenantes. Cette loi statistique doit :

- promouvoir une production statistique thématiquement englobante ;
- faciliter la coordination du système ;
- permettre l'autonomie afin de garantir la production de statistiques de qualité dans les délais requis ;
- assurer la liberté de mettre en œuvre des méthodologies en suivant les bonnes pratiques en termes de recommandations techniques, sans intrusion politique.

Le tableau suivant reprend les six (06) principes de la Charte africaine de la statistique ainsi que les différents critères qui permettent leurs appréciations.

Tableau 1 : Principes et critères de la Charte africaine de la statistique

Principes	Critères
Principe 1 : Indépendance professionnelle	Indépendance scientifique Impartialité Responsabilité Transparence
Principe 2 : Qualité des données	Pertinence Pérennité Sources des données Exactitude et fiabilité Continuité Cohérence et comparabilité Ponctualité Actualité Spécificités Sensibilisation
Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources	Mandat Adéquation des ressources Rapport coût-efficacité

Principes	Critères
Principe 4 : Diffusion	Accessibilité Concertation avec les utilisateurs Clarté et compréhension Simultanéité Rectification
Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants	Confidentialité Rationalité Information aux fournisseurs des données Finalité
Principe 6 : Coordination et coopération	Coordination Coopération

Afin de servir de cadre d'orientation et d'outil de plaidoyer, la Charte africaine de la statistique recommande aux pays de renforcer et/ou d'améliorer les axes majeurs suivants dans le but d'améliorer la crédibilité des données produites :

- l'organisation et la coordination du SSN à travers l'amélioration de la gouvernance, la programmation statistique (SDS et plans d'action), la concertation des acteurs et l'utilisation faite des statistiques dans la politique nationale de développement ;
- l'environnement institutionnel ;
- la qualité ;
- le processus statistique ;
- la diffusion.

6 MISSIONS, VISION ET CADRE STRATEGIQUE DU SSN

6.1 Missions du Système statistique national

Le SSN a traditionnellement pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie et de la situation du développement de la nation notamment économique, social, démographique, culturel, environnemental. Le SSN doit aussi produire les indicateurs et indices de développement humain et des objectifs de développement nationaux (CREDD et stratégies sectorielles) et internationaux notamment les indicateurs de suivi des ODD et ceux du suivi de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

De façon spécifique, la Loi n°2016-005 du 24 février 2016 régissant les activités statistiques au Mali définit le SSN et traite des principes fondamentaux de l'exercice des activités des statistiques publiques. Ainsi, selon l'article 2 de ladite loi : « *Les activités statistiques menées par les autorités statistiques se basent sur les principes et règles fondamentaux suivants tels qu'énoncés dans la Charte Africaine de la Statistique adoptée le 4 février 2009 à Addis-Abeba et ratifiée par le Mali le 10 février 2011* ». A cet effet, le SSN doit :

- veiller au respect de la périodicité et des délais de diffusion des statistiques en mettant à la disposition de tous les utilisateurs les informations statistiques selon la célérité, la périodicité et la ponctualité requises et ce, pour répondre à leurs besoins et garantir le droit d'accès de tous les citoyens à l'information statistique ;
- utiliser les concepts, nomenclatures et méthodes statistiques (meta-data) harmonisés avec ceux établis au niveau international et recommandés par les organismes régionaux et internationaux pour des besoins de cohérence et de comparaison entre pays ;
- procéder à la collecte, au traitement des informations et à leur diffusion avec impartialité et objectivité en respectant les normes de la qualité ;
- promouvoir la culture statistique ;
- promouvoir la formation des statisticiens et des démographes.

6.2 Vision de développement du SSN

L'énoncé de la vision est décliné comme suit :

« Un Système statistique national performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté et de ressources adéquates, à même de produire, analyser et diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs ».

Quatre axes stratégiques pour la réalisation de la vision avaient été retenus :

- Axe 1 : Amélioration de la gestion du système statistique national ;
- Axe 2 : Renforcement des capacités du système statistique national ;
- Axe 3 : Amélioration de la production statistique ;
- Axe 4 : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques.

Le SDS vise à mettre en place une infrastructure statistique à l'horizon 2024, avec un SSN stable, efficient, produisant et diffusant dans les délais requis des données statistiques fiables, à jour, répondant aux besoins des utilisateurs notamment pour la conception ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales et programmes de développement. Le SSN devrait être un véritable outil indispensable à tous les acteurs grâce à la pertinence, à la crédibilité et à la qualité de ses services.

La lecture commentée de la vision présentée ci-dessous permet de comparer l'état des lieux (en caractère normal) à la situation escomptée à l'horizon de la vision (*en italique*).

Un Système statistique national performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté

À l'horizon 2024, le SSN est performant, c'est-à-dire capable de satisfaire les attentes des différentes parties prenantes et disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté, établi et reconnu.

La Loi n°2016-005 du 24 février 2016 régissant les activités statistiques au Mali organise le SSN. En plus des principes fondamentaux de la statistique officielle, ce texte définit les missions et les organes du SSN. Le diagnostic du SSN fait ressortir des problèmes institutionnels qui sont surtout à l'origine d'une coordination insuffisante en vue d'assurer une bonne organisation des activités statistiques et un manque de cadre permanent de dialogue et de concertation entre les principales structures en charge de la production statistique.

Ainsi, à l'horizon 2024, les bases légales et organisationnelles définies par la loi de 2016 sont mises à jour et opérationnelles, la réforme institutionnelle entamée devra être achevée, le système de coordination du SSN rendu opérationnel, les réunions du CNS organisées et tous les démembrements du CNS mis en place et consolidés. Les actions qui seront menées vont tenir compte des propositions de l'étude relative à la relecture des textes législatifs et réglementaires du Système Statistique National (INSTAT, CPS, DRPSIAP) réalisée au cours du premier trimestre 2019.

Un Système Statistique National disposant de ressources adéquates

Il ressort de l'analyse du SSN qu'il dispose de peu de ressources humaines qualifiées et motivées et de ressources matérielles en bon état. En outre, son système de financement est inadéquat et ne mobilise pas suffisamment de ressources pour la réalisation des activités.

Ainsi, au terme de la vision :

- *les investissements conséquents sont réalisés afin de doter le SSN de ressources humaines qualifiées et motivées et des ressources matérielles nécessaires de qualité ;*
- *un système de financement pérenne des investissements statistiques (renforcement de l'infrastructure statistique) est mis en place et la mobilisation des financements est assurée.*

Un SSN à même de produire, analyser et diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs.

Le SSN se doit donc de produire et de diffuser à temps des données statistiques de bonne qualité et coordonnées dans tout le pays pour les besoins de planification, le suivi-évaluation du CREDD, des stratégies sectorielles et des agendas internationaux, les analyses socioéconomiques, la recherche et la définition des politiques publiques. Pour que les données statistiques soient crédibles et fiables, leur production doit se baser sur les valeurs qui découlent des Principes fondamentaux de la statistique publique, la Stratégie

d'harmonisation de statistique en Afrique (SHaSA) et de la Charte africaine de la statistique.

Les principaux problèmes identifiés en matière de production statistique sont :

- la qualité des données produites ;
- l'insuffisance voire le manque d'analyse approfondie des données produites ;
- la non prise en compte de certains domaines (environnement et changement climatique, etc.) ;
- la couverture limitée du champ de certains domaines (agriculture, élevage, pêche, état-civil).

Ainsi au terme de la vision : le SSN produit des données selon les normes de qualité définies dans les Principes fondamentaux de la statistique publique notamment la pertinence, l'exactitude, la continuité, la cohérence, la ponctualité (actualité). Ces données couvrent aussi l'essentiel des besoins des utilisateurs (Etat, secteur privé, société civile, PTF). Les données produites reposent aussi sur des principes scientifiques et des règles déontologiques reconnus pour la collecte, le traitement, le stockage et la présentation des résultats sur la situation économique et sociale du pays.

A l'horizon 2024, les données issues des enquêtes et recensements font l'objet de nombreuses analyses approfondies. Elles sont également diffusées selon les canaux appropriés aux différents utilisateurs suivant les normes prescrites par le principe 4 (diffusion) de la Charte africaine de la statistique : l'accessibilité, la concertation avec les utilisateurs, la clarté et la compréhension, la simultanéité et la rectification.

6.3 Orientations stratégiques

L'objectif global du SDS 2020-2024 est de permettre au SSN de produire, de diffuser des statistiques de qualité suffisamment désagrégées tout en prenant en compte les domaines émergents. Ainsi, quatre axes stratégiques sont retenus.

6.3.1 Axe stratégique I : Amélioration de la gestion du système statistique national

Cet axe répond à la nécessité de posséder un SSN mieux coordonné et cohérent dans son ensemble pour faire face aux enjeux auxquels il est confronté.

L'objectif recherché est « de renforcer le dispositif institutionnel » à travers le renforcement de la coordination statistique et l'intensification de la communication entre les différents acteurs.

L'amélioration de la gestion du cadre institutionnel concerne aussi le renforcement des capacités des structures de production statistique pour assurer l'élaboration des statistiques dans les délais et conformément aux normes internationales. Ces structures doivent devenir le moteur des activités de production et de gestion des statistiques ainsi que la référence technique pour tous les acteurs intervenant dans le secteur. C'est pourquoi, cet axe stratégique intègre entre autres des aspects concernant le renforcement de la coordination et la programmation statistique, la mise en place d'un cadre de rencontres

des producteurs, utilisateurs et PTF, la réorganisation des structures de production statistique conformément aux recommandations de l'étude relative à la relecture des textes législatifs et réglementaires réalisée en 2019.

Objectif : Améliorer le dispositif institutionnel et organisationnel et renforcer la coordination statistique.

Effet attendu : Les mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN sont renforcés.

Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel

- Résultat 1.1.1 : Une large diffusion de la Loi statistique et ses textes d'application est assurée ;
- Résultat 1.1.2 : La fonction statistique dans les ministères est organisée.

Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique

- Résultat 1.2.1 : Les sessions du CNS sont régulièrement organisées ;
- Résultat 1.2.2 : Les réunions des commissions spécialisées sont régulièrement organisées ;
- Résultat 1.2.3 : Un programme pluriannuel d'activités statistiques est élaboré et mis à jour chaque année ;
- Résultat 1.2.4 : Un programme annuel de travail de l'année n+1 et un rapport d'activités statistiques de l'année n-1 sont adoptés chaque année ;
- Résultat 1.2.5 : Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du SDS sont réalisées ;
- Résultat 1.2.6 : Les revues annuelles (technique et politique) sont organisées chaque année.

6.3.2 Axe stratégique II : Renforcement des capacités du système statistique national

Le constat est que le SSN ne dispose pas suffisamment de ressources humaines qualifiées et motivées ainsi que de ressources matérielles en bon état. Il s'agit du renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières par (i) la formation initiale et continue ; (ii) la motivation des ressources humaines ; (iii) la modernisation des outils de travail et (iv) la sécurisation du financement des activités (le volume des financements et leur pérennité). Cet axe conditionne la mise en œuvre des autres.

Au cours des prochaines années, le SSN aura besoin de statisticiens professionnels (des ingénieurs et techniciens) qui viendront compléter l'expertise des cadres sectoriels afin de relever substantiellement la qualité statistique des produits des structures du SSN. La stratégie de gestion des ressources humaines sera au cœur de la problématique institutionnelle du système. En effet, l'adoption, en 2016, de la convention d'établissement de l'INSTAT a permis d'améliorer les rémunérations de son personnel.

En même temps, cette mesure entraîne une rupture dans l'égalité de traitement des statisticiens puisque

ceux d'entre eux qui sont dans les CPS continuent à percevoir les salaires de la Fonction publique. Les mesures sont proposées en vue de la mise en place d'un système équitable de rémunération/incitation motivant pour tous les agents du SSN et prenant en compte les critères de compétence et de professionnalisme.

L'adoption d'un statut particulier pour les statisticiens professionnels, en lieu et place du statut particulier du cadre de la statistique de 1982, est une urgence en raison de la faible qualification du SSN. Ce nouveau statut permettra d'améliorer les pratiques de recrutement du personnel statisticien.

La création du Centre de formation et de perfectionnement en statistique (CFP-STAT) permet dorénavant de régler correctement la formation des cadres moyens en statistique. Il convient toutefois de veiller au recrutement des diplômés du Centre. Le SSN doit envisager la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un cycle d'ingénieur au niveau du CFP-STAT.

Objectif : Renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles et financières du SSN

Effet attendu : Les ressources humaines, matérielles et financières du SSN sont renforcées.

Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de personnels motivés et qualifiés en statistique et en démographie

- Résultat 2.1.1 : Une étude en vue de confier à l'INSTAT le recrutement et la gestion de tous les statisticiens du SSN est réalisée ;
- Résultat 2.1.2 : La formation continue des cadres du SSN est assurée ;
- Résultat 2.1.3 : Un profil de carrière des agents du SSN est élaboré et mis en œuvre.

Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer les capacités matérielles des services statistiques au niveau central et déconcentré

- Résultat 2.2.1 : Les structures du SSN sont dotées de matériels roulant, de matériels informatiques et d'outils bureautiques suffisants ;
- Résultat 2.2.2 : L'INSTAT dispose d'au moins deux délégations régionales.

Objectif opérationnel 2.3 : Consolider les acquis des mécanismes de financement de la statistique

- Résultat 2.3.1 : Le Fonds national de développement de la statistique est doté en ressources ;
- Résultat 2.3.2 : Le financement durable des activités courantes est assuré.

Cet axe conditionne la mise en œuvre des autres. C'est pourquoi, il aborde également les questions de « Plaidoyer et sensibilisation », de « Recherche de financement » et de définition de mécanisme pérenne pour le financement durable de l'investissement statistique.

6.3.3 Axe stratégique III : Amélioration de la production statistique

Cet axe vise l'amélioration de la qualité de la production statistique et son développement afin de mieux couvrir les besoins des utilisateurs à travers : (i) une adaptation de l'offre à la demande ; (ii) une intensification des efforts en matière de production de données détaillées, notamment d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du CREDD, des stratégies sectorielles et des ODD à travers la réalisation de recensements et d'enquêtes, le traitement des données économiques et financières et le renforcement de bases de données ; (iii) une amélioration de la couverture et de la désagrégation des données (environnement, GPS, changement climatique, géographique et genre). Il s'agit, d'adapter et de diffuser les normes pour les statistiques administratives, les enquêtes spécifiques et les recensements, de produire les annuaires statistiques (surtout sectoriels et régionaux).

Effet attendu : La production statistique est améliorée en quantité et qualité.

Objectif opérationnel 3.1 : Disposer de données désagrégées dans tous les domaines

- Résultat 3.1.1 : Les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés ;
- Résultat 3.1.2 : Les principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux sont produits annuellement ;
- Résultat 3.1.3 : Les principaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière ;
- Résultat 3.1.4 : La production statistique prend en compte les nouvelles thématiques, les thématiques transversales et les désagréations pertinentes.

Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer la qualité des statistiques produites dans le SSN

- Résultat 3.2.1 : L'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est systématisée ;
- Résultat 3.2.2 : La démarche qualité est introduite progressivement dans le processus de production statistique.

6.3.4 Axe stratégique IV : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques

L'objectif de cet axe est de favoriser la valorisation et la diffusion des données statistiques. Il vise également la promotion de leur utilisation, notamment dans les prises de décision. Ainsi, il s'agit d'une part d'accroître la visibilité des produits du SSN et surtout d'améliorer leur accessibilité à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de diffusion et de communication et d'autre part, de renforcer le système d'archivage et de promouvoir l'utilisation des données.

Effet attendu : L'archivage et la diffusion sont renforcés et l'utilisation des statistiques est promue.

Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer l'archivage des données statistiques

- Résultat 4.1.1 : L'archivage des données statistiques est systématisé ;
- Résultat 4.1.2 : Les systèmes d'information sont définis et les outils d'archivage des données statistiques sont mis en place ou améliorés.

Objectif opérationnel 4.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique

- Résultat 4.2.1 : Une politique de diffusion des données du SSN est adoptée et mise en œuvre ;
- Résultat 4.2.2 : Une stratégie de communication du SSN est adoptée et mise en œuvre.

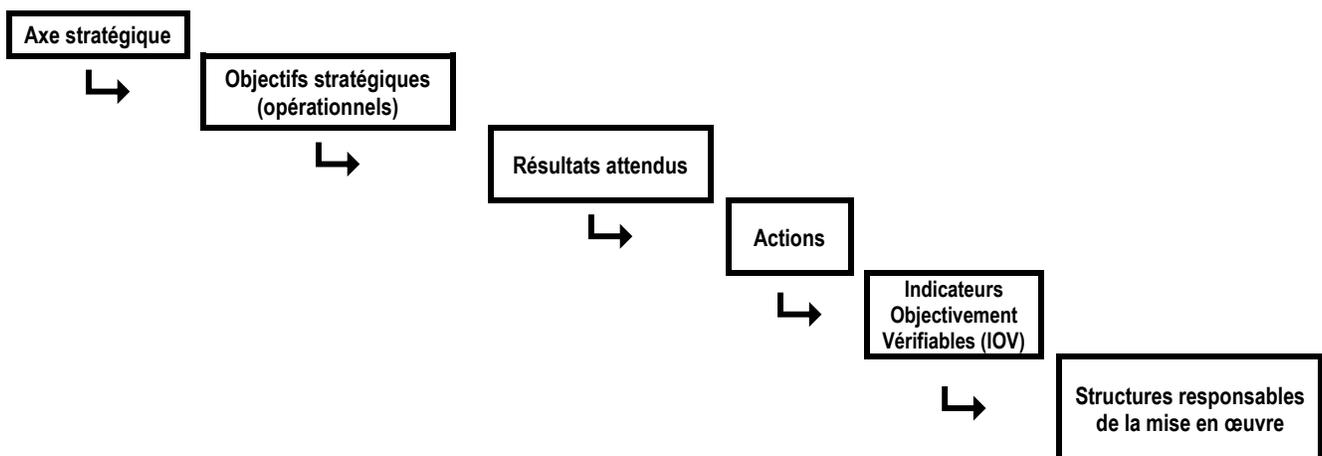
Objectif opérationnel 4.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques

- Résultat 4.3.1 : Des rapports d'études et d'analyse approfondie de données sont élaborés ;
- Résultat 4.3.2 : Des accords de partenariat avec les universités et des centres de recherche sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données.

Objectif opérationnel 4.4 : Promouvoir la culture statistique

- Résultat 4.4.1 : Les journées africaines et mondiales de la statistique sont célébrées ;
- Résultat 4.4.2 : Des sessions de formation et d'information sont organisées à l'intention des acteurs du SSN (utilisateurs et producteurs).

L'atteinte des objectifs stratégiques découlant de la vision implique la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent. Le cadre logique sera ainsi le suivant :



7 CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Le SDS 2020-2024 sera mis en œuvre selon les principes de subsidiarité (pour une optimisation des activités programmées), de communication dans la prise de décision (concertation entre les différents acteurs dans l'élaboration et la validation des programmes annuels et des rapports annuels), de flexibilité, de transparence et d'équité (prise en compte des dimensions régionales, sectorielles, de thématiques nouvelles, etc.).

7.1 Principes directeurs de mise en œuvre du SDS 2020-2024

Pour la mise en œuvre du SDS 2020-2024, tous les acteurs du SSN sont concernés. Ainsi, il est primordial de définir les principes qui vont guider l'ensemble de ces acteurs. La mise en œuvre du SDS sera régie par cinq (05) principes :

- **Principe de subsidiarité** : les actions sont réalisées au niveau le plus optimal, le CNS assure la coordination des actions.
- **Principe de co-décision** : les décisions sur le contenu des Programmes annuels d'activités statistiques (PAAS) ne peuvent être prises que par le CNS sur propositions de son Secrétariat Permanent (INSTAT) après concertation de la Commission des programmes statistiques.
- **Principe de flexibilité** : les PAAS seront glissants et tout besoin nouveau sera pris en compte en fonction de sa pertinence dans le respect des mécanismes de programmation.
- **Principe de transparence** : un rapport d'activités du SSN (rapport de suivi de la mise en œuvre du SDS) sera élaboré chaque année par le Secrétariat Permanent du CNS (INSTAT).
- **Principe d'équité** : les dimensions genre et régionales seront prises en compte pendant le processus de mise en œuvre du SDS.

7.2 Dispositif institutionnel de mise en œuvre du SDS

Un dispositif institutionnel pyramidal à trois (03) paliers décrit ci-après devra assurer le suivi de la mise en œuvre du SDS 2020-2024.

Au sommet, le **Conseil national de la statistique** (CNS) qui est l'organe supérieur de coordination, de supervision et d'orientation de la politique nationale en matière de développement de la statistique. Il adopte les rapports annuels d'activité statistique. Il comporte en son sein un Secrétariat Permanent qui travaille en étroite collaboration avec la **Commission « Programmes Statistiques »** pour la préparation des dossiers à soumettre à l'approbation du CNS. A cet effet, le Secrétariat Permanent (INSTAT) prépare pour les sessions du CNS, les divers rapports sur l'exécution du SDS.

Au niveau intermédiaire, le **Secrétariat Permanent (INSTAT)** qui prépare pour les sessions du CNS, les divers rapports sur l'exécution du SDS. L'INSTAT, à travers la CCCTI, est chargé du suivi permanent des activités du SDS. Pour assurer cette tâche, l'INSTAT est assisté par la **Commission des programmes statistiques**.

A la base, l'INSTAT et les services statistiques sectoriels et déconcentrés (CPS, Observatoires et DRPSIAP), chargés de l'exécution des activités programmées dans le plan d'action du SDS dans leurs domaines de compétence et produisent un rapport annuel d'activités qui fera l'objet de synthèse au niveau du Secrétariat Permanent.

7.3 Outils de suivi et d'évaluation

Les outils de suivi et d'évaluation nécessaires pour l'obtention des résultats, l'atteinte des objectifs et de la réalisation de la vision sont de trois (03) ordres:

Le suivi-évaluation du SDS 2020-2024 se fera sur la base d'un **Programme annuel d'activités statistiques (PAAS)** qui sera élaboré par le Secrétariat permanent du CNS avec l'implication de tous les acteurs et l'appui de la **Commission des programmes statistiques**.

Le PAAS est approuvé par le CNS. Ce programme aura comme base le cadre logique des interventions du SDS avec sa batterie d'indicateurs objectivement vérifiables. Pour ce faire, l'INSTAT et les services statistiques sectoriels élaborent chaque année leurs programmes d'activités. Ces programmes, flexibles, prennent en compte les activités planifiées dans le SDS et d'autres non planifiées mais jugées utiles pour l'atteinte des objectifs du SDS. Ils sont transmis au Secrétariat Permanent (INSTAT) qui en fait une synthèse avec l'appui de la Commission « Programmes statistiques ». Ce document synthétique qui définit les priorités pour l'année N+1 est soumis ensuite au CNS pour validation. Au total, quatre (04) PAAS seront élaborés entre 2020 et 2024.

Le rapport d'exécution annuelle du PAAS constitue le **rapport d'activités du SSN**. L'INSTAT et les services statistiques sectoriels élaborent chacun à son niveau un rapport d'activités qui sera compilé par le Secrétariat permanent du CNS avec le soutien de la CCCTI de l'INSTAT et de la Commission « Programmes statistiques ». Ce rapport d'activités du SSN est soumis au CNS en fin d'année. Cinq (05) rapports seront produits respectivement en fin d'année 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. Ces rapports seront présentés lors des différentes revues du SDS.

Une évaluation à mi-parcours du SDS sera effectuée au cours de l'année 2022. Cette évaluation à mi-parcours sera réalisée par une équipe d'évaluateurs externe.

L'évaluation finale du SDS sera réalisée au cours du dernier semestre de l'année 2024 par des évaluateurs externes au SSN. Cette évaluation va enclencher le démarrage de l'élaboration du SDS-4 avant la fin de l'année 2024. Par ailleurs, le SSN pourrait mener chaque année une concertation avec les utilisateurs et les partenaires techniques et financiers sur la satisfaction de leurs besoins en données statistiques.

Le décret N°0502/P-RM du 07 juillet 2016 fixant les règles particulières de fonctionnement du SSN, précise, dans ses articles 12, 13 et 14, l'organisation des revues annuelles. A travers les commissions spécialisées du CNS, notamment la commission « Programmes Statistiques », le suivi et l'évaluation sont assurés. Il a été ainsi institué depuis 2009 une revue annuelle du SDS pour mieux suivre sa mise en œuvre.

La revue annuelle est un forum de discussions et d'informations sur les activités du SSN. Au cours de la revue, il est fait le bilan des activités de l'année n-1. Il est également discuté le programme statistique des trois années suivantes. Depuis 2010, la revue du SDS est organisée par un comité préparatoire mis en place par l'INSTAT. Ce comité a pour missions :

- d'élaborer les termes de références et d'assurer la préparation et la mise en œuvre de la revue du SDS ;
- d'adopter le format et le calendrier de préparation de la revue ;
- d'élaborer les outils de collecte et de traitement des informations auprès des différents acteurs du Système Statistique National ;
- de collecter toutes les informations nécessaires à l'élaboration du bilan statistique de l'année n et des programmes d'activité des trois années suivantes ;
- d'évaluer l'état d'exécution des recommandations de la revue de l'année n-1 ;
- d'examiner et valider les différents rapports et documents qui seront présentés lors de la Revue.

Cette expérience de suivi et de programmation des activités statistiques constitue une avancée considérable. Elle a permis aux acteurs centraux et sectoriels de travailler et réfléchir ensemble afin d'alimenter régulièrement l'espace de dialogue entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Elle a également conduit les efforts de réflexion vers les orientations de la stratégie commune qu'est le SDS en instituant une habitude d'élaboration de bilan et de programmation régulière au sein du SSN.

Les outils de suivi-évaluation sont composés de l'ensemble des supports techniques et des indicateurs objectivement mesurables consignés dans le cadre logique qui sert de tableau de bord.

Le suivi-évaluation sera donc fait à travers le processus de la revue du SDS. Il sera renforcé par une procédure d'appréciation de l'état d'avancement vers les résultats escomptés. Il est indispensable de procéder à une évaluation à mi-parcours pour déceler les écarts et procéder à leur rectification à temps pour permettre d'atteindre les résultats escomptés.

7.4 Hypothèses et risques de mise en œuvre

Les principaux risques qui peuvent compromettre la mise en œuvre du SDS 2020-2024 sont :

- *l'insécurité pour assurer une bonne couverture de la collecte des données statistiques ;*
- *le non-respect de la loi sur la statistique et des textes subséquents ;*
- *la non-poursuite des engagements pris par le Gouvernement pour rendre performant le SSN ;*
- *la non-poursuite des efforts entrepris dans la promotion de la bonne gouvernance ;*
- *la mobilité des cadres statisticiens de l'INSTAT et du personnel des services statistiques sectoriels, préjudiciable à la capitalisation des expériences acquises ;*

- *la méconnaissance des dispositions légales et réglementaires régissant les activités statistiques au Mali, compromettant l'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre des activités ;*
- *le non accroissement des effectifs en quantité et en qualité du SSN ;*
- *la non disponibilité à temps des moyens financiers ;*
- *le non fonctionnement du CNS ;*
- *l'insuffisance de la coordination statistique ;*
- *l'insuffisance de coopération entre l'INSTAT et les services statistiques sectoriels.*

7.5 Conditions de réalisation

La disponibilité de ressources financières suffisantes constitue la condition sine qua non pour assurer la mise en œuvre du SDS 2020-2024. Le Document du CREDD 2019-2023 accorde une place de choix à l'amélioration de la gouvernance sous tous ses aspects. Le SDS 2020-2024 vise aussi l'accompagnement de ce processus par la mise à disposition des utilisateurs, d'informations statistiques fiables et dans les délais requis. La mise en œuvre du SDS est donc étroitement liée à celle du CREDD et exige de ce fait la poursuite des différentes réformes engagées par le Gouvernement pour améliorer les performances du SSN. La réussite de la mise en œuvre du SDS est aussi liée aux principaux facteurs ci-après :

- *l'adoption du SDS par le Gouvernement conditionne également la mise en place des mesures pour lever certaines contraintes inhérentes aux ressources humaines, matérielles et financières ;*
- *l'engagement du Gouvernement à soutenir la mise en œuvre de la stratégie en accordant au SSN des moyens humains, logistiques et financiers adéquats ;*
- *l'adéquation du SDS avec les différents programmes de développement socioéconomique et les engagements internationaux auxquels le Mali a souscrit ;*
- *un partenariat interactif entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques ;*
- *un partenariat fort entre le Gouvernement et les PTF œuvrant pour le développement de la statistique.*

Le succès de l'opérationnalisation du SDS suppose que le Gouvernement réaffirme son engagement politique en faveur du développement de la statistique, et ce, à travers les quatre axes prioritaires. Cet engagement concerne particulièrement la réalisation des recensements et enquêtes de grande envergure, la création et la dotation en ressources suffisantes du Fonds national pour le développement de la statistique, l'allocation de dotations budgétaires conséquentes de l'Etat aux structures statistiques, la mise à disposition du SSN du personnel qualifié pour l'exécution des activités statistiques et la valorisation du métier de statisticien.

Sur le plan technique, il y a lieu de corriger certaines faiblesses constatées dans le processus et les fiches de programmation des activités statistiques pour une meilleure réussite. Il s'agit entre autres de :

- *l'inexistence d'une procédure formelle de concertation au niveau sectoriel/régional dans le processus d'élaboration du programme ;*

- *l'insuffisance d'analyse de la cohérence globale des activités proposées par les CPS/DRPSIAP ;*
- *l'inexistence de critères de sélection et de priorisation des activités à inscrire au programme ;*

Il s'agit donc de consolider ce système de programmation et de suivi-évaluation en apportant certaines améliorations.

8 COUTS ET FINANCEMENTS DU SDS 2020-2024

Les coûts du plan d'action (voir détail) sont basés sur les estimations des différentes structures de production statistique du SSN. Ils sont indicatifs et serviront de repères pour l'élaboration/l'actualisation des plans annuels d'activités statistiques (PAAS) du SSN.

8.1 Coût total et par axe du SDS

Au total, le coût de mise en œuvre du SDS 2020-2024 est estimé à **65 541,9 millions de Francs CFA**.

L'axe 3 relatif à l'amélioration de la production statistique est estimé à 46 631,6 millions de Francs CFA, soit 71,1% du coût global du SDS. Il se caractérise par la réalisation de grandes opérations statistiques, notamment : (i) le RGPH5 en 2020 et (ii) le Recensement général de l'agriculture et du cheptel ainsi que d'autres grandes opérations de collecte comme l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie au Mali, l'EMOP, etc.

L'axe 2 portant sur le renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières absorbe 9000,2 millions de FCFA du coût du SDS, soit 13,7 % en lien avec la mise en œuvre d'un plan de formation, la formation de nouveaux cadres statisticiens dans les écoles de statistique dès 2020 et l'amélioration du cadre de travail des structures du SSN. Ces actions visent à trouver une solution durable au problème récurrent de déficit en ressources humaines en quantité et en qualité.

L'axe 1 et l'axe 4 qui portent respectivement sur l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel et l'amélioration du système d'archivage, de la diffusion, et de la communication consomment respectivement 1,8 % et 13,3% du coût total du SDS.

Tableau 2 : Synthèse des coûts du SDS 2020-2024 (en millions FCFA)

Axes / Objectifs opérationnels	2020	2021	2022	2023	2024	Coût Total
Axe 1 : Amélioration de la gestion du système statistique national	217,8	181,6	198,1	372,1	192,1	1161,7
Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	5,0	14,0	3,0	3,0	3,0	28,0
Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination, la coopération, le partenariat et la programmation statistique	212,8	167,6	195,1	369,1	189,1	1133,7
Axe 2 : Renforcement des capacités du système statistique national	3725,7	3105,6	869,7	635,5	663,7	9000,2
Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de personnels motivés et qualifiés en statistique et en démographie	0,0	38,0	40,0	0,0	0,0	78,0
Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer les capacités matérielles des services statistiques au niveau central et déconcentré	2997,5	2547,8	410,8	418,8	382,8	6757,7

Axes / Objectifs opérationnels	2020	2021	2022	2023	2024	Coût Total
Objectif opérationnel 2.3 : Consolider les acquis des mécanismes de financement de la statistique	17,0	1,0	3,0	4,0	3,0	28,0
Axe 3 : Amélioration de la production statistique	20411,9	8707,8	6769,7	5486,2	5256,0	46631,6
Objectif opérationnel 3.1 : Disposer de données désagrégées dans tous les domaines	20171,9	8458,8	6643,5	5359,3	5043,4	45676,9
Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer la qualité des statistiques produites dans le SSN	924,4	696,1	680,8	692,8	690,8	3684,9
Axe 4 : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques	2322,9	1914,6	1710,5	1346,7	1453,7	8748,4
Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer l'archivage des données statistiques	424,5	265,9	172,1	170,4	185,7	1218,6
Objectif opérationnel 4.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique	237,4	348,0	315,6	164,4	197,3	1262,7
Objectif opérationnel 4.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques	1419,0	1103,9	1005,1	770,1	843,6	5141,7
Objectif opérationnel 4.4 : Promouvoir la culture statistique	242,0	196,8	217,7	241,8	227,1	1125,4
Total général	26678,3	13909,6	9548,0	7840,5	7565,5	65541,9

8.2 Plan de financement

Le besoin de financement est estimé à **65 541,9** millions de FCFA se répartit comme suit :

- *ETAT : 34 808,48 millions FCFA soit 53,1 ;*
- *CT: 139,6 millions FCFA soit 0,2% ;*
- *PTF : 30 593, 82 millions FCFA soit 46,7%.*

Les ressources de l'Etat servent principalement à la production des statistiques de source administrative; celles des PTF à soutenir la réalisation des grandes opérations statistiques et au renforcement des capacités. Le tableau ci-après donne la synthèse des financements par source de financement selon les axes stratégiques.

Tableau 3 : Synthèse du financement du SDS 2020-2024 par année selon les axes (en millions FCFA)

Axes stratégiques	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Pourcentage
Axe 1 : Amélioration de la gestion du système statistique national	217,8	181,6	198,1	372,1	192,1	1 161,7	1,8%
Axe 2 : Renforcement des capacités du système statistique national	3 725,7	3 105,6	869,7	635,5	663,7	9 000,2	13,7%
Axe 3 : Amélioration de la production statistique	20 411,9	8 707,8	6 769,7	5 486,2	5 256,0	46 631,6	71,1%
Axe 4 : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques	2 322,9	1 914,6	1 710,5	1 346,7	1 453,7	8 748,4	13,3%
TOTAL	26 678,3	13 909,6	9 548,0	7 840,5	7 565,5	65 541,9	100,0%

Tableau 4 : Synthèse du financement du SDS 2020-2024 par source de financement et selon les axes (en millions FCFA)

Axe stratégique	Montant en millions de CFA				Pourcentage		
	ETAT	PTF	CT	Total	ETAT	PTF	CT
Axe 1 : Amélioration de la gestion du système statistique national	686,9	474,8	0	1161,7	59,1%	40,9%	0,00%
Axe 2 : Renforcement des capacités du système statistique national	7 883,50	1 116,70	0,00	9000,2	87,6%	12,4%	0,0%
Axe 3 : Amélioration de la production statistique	20 081,58	26 421,42	128,60	46631,604	43,1%	56,7%	0,3%
Axe 4 : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques	6 156,50	2 580,90	11,00	8748,4	70,4%	29,5%	0,1%
Total général	34 808,48	30 593,82	139,60	65 541,90	53,1%	46,7%	0,2%

8.3 Stratégie de mobilisation des ressources

La stratégie de mobilisation des ressources se fera selon trois modalités : (i) mobilisation des ressources auprès des PTF par les voies traditionnelles et à travers la mobilisation du sous-groupe des PTF pour la statistique ; (ii) inscription dans le budget de l'Etat d'une ligne destinée au financement de la statistique ; (iii) mobilisation des ressources du Fonds National pour le Développement de la Statistique (F.N.D.STAT).

Dans l'immédiat, le Gouvernement devra mobiliser les ressources auprès des PTF en vue non seulement de la réalisation des opérations statistiques de grande envergure (recensement général de la population et de l'habitat en 2020 et autres enquêtes programmées) mais aussi pour le renforcement des capacités humaines et matérielles.

L'Etat devra prendre les dispositions idoines pour faire inscrire de façon régulière une ligne budgétaire dans les crédits alloués aux départements ministériels, destinée aux financements des activités de production des statistiques courantes. Cette stratégie pourrait être matérialisée par une institution au niveau de la Loi des Finances. Pour ce faire, il faudra faire coïncider la programmation annuelle des activités statistiques du SSN notamment l'élaboration des PAAS avec le calendrier budgétaire de l'Etat.

La mobilisation des ressources du Fonds National pour le Développement de la Statistique (F.N.D.STAT) devrait permettre de consolider l'investissement statistique au Mali.

9 CONCLUSION

Le processus d'élaboration du SDS 2020-2024 a abouti grâce à la participation active de l'ensemble des acteurs du SSN. L'objectif affiché par le SDS est de consolider les acquis obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du SDS 2015-2019. Le SDS 2020-2024 ambitionne une amélioration des produits et du

fonctionnement du CNS. Avec des atouts tels que l'alignement des partenaires au développement aux objectifs du SDS pour le financement de l'activité statistique et une plus grande considération de la statistique comme support pour les politiques de développement, le SDS 2020-2024 constitue un cadre de référence crédible pour la production de statistiques de qualité. Les éléments abordés dans le présent document permettent une meilleure compréhension non seulement des enjeux d'un respect scrupuleux des orientations du SDS, mais aussi l'importance de la participation de tous les acteurs nationaux et internationaux de la production statistique à sa mise en œuvre.

Le SDS 2020-2024 permet de mettre en lumière les besoins haut combien importants de données statistiques et par ricochet des ressources financières requises. Avec un besoin de financement de 65 541,9 millions de FCFA, la mise en œuvre du SDS constitue un élément dont le financement n'est pas acquis. Avec 53,1% de financement supporté par le Gouvernement ; 46,7% par les PTF et 0,2% par les Collectivités territoriales sur la période, la réalisation des activités prévues dans ce SDS constitue un véritable défi pour tous les acteurs du SSN et le Gouvernement du Mali.

Par ailleurs, le suivi-évaluation constitue la clé pour la réussite de la mise en œuvre du SDS, et les acteurs du SSN par leur participation active à l'élaboration de ce SDS, prennent l'engagement fort d'en assurer le suivi. Ses résultats conditionnant la bonne évaluation des stratégies sectorielles et du CREDD 2019-2023, il est tout à fait logique de penser que ce SDS sera mis en œuvre de manière efficace par les acteurs du SSN, et autres parties prenantes à la production statistique au niveau national et international.

Le SDS va servir aussi de base au développement du SSN pour la période 2020-2024 et sa mise en œuvre requiert l'engagement de tous les acteurs concernés conformément au dispositif de pilotage et de suivi-évaluation prévu. En outre, le Gouvernement devrait confirmer son engagement politique à travers des dotations budgétaires conséquentes et pérennes. De la même manière, les PTF devraient s'inscrire dans cette dynamique, en faisant du SDS l'unique cadre de référence en matière d'intervention et de financement des activités statistiques. A cet effet, le renforcement de la communication entre les différents acteurs s'avère nécessaire.

10 BIBLIOGRAPHIE

N°	Titres
1.	Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, 2ème édition, août 2014, version populaire. Commission de l'Union Africaine
2.	Aide mémoire de la mission conjointe d'évaluation finale du SDS, juillet 2019
3.	Annuaire statistiques des CPS et des DRPSIAP
4.	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2012-2017, 28 décembre 2011
5.	Charte Africaine de la Statistique, Commission de l'Union Africaine, février 2009
6.	CREDD 2019-2023. Adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019
7.	Décret n°2016-0497/P-RM du 07 juillet 2016 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil National de la Statistique
8.	Décret n°2016-0502/P-RM du 07 juillet 2016 fixant les règles particulières de fonctionnement du Système Statistique National
9.	Étude relative à la relecture des textes législatifs et réglementaires du Système Statistique National (INSTAT, CPS, DRPSIAP), avril 2019
10.	Loi n° 2016- 005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques qui a abrogé la loi n°05- 026 du 06 juin 2005
11.	Loi n° n°2011-006 du 18 mai 2011 portant ratification de l'Ordonnance n°2011-005 du 10 février 2011 autorisant la ratification de la Charte Africaine de la Statistique adoptée le 4 février 2009 à Addis-Abeba
12.	Loi n°2017 -011 du 1 ^{er} juin 2017 portant création du Fonds National pour le Développement de la Statistique
13.	Ordonnance n°2015-013/P-RM du 02 avril 2015 portant création du Centre de Formation et Perfectionnement en Statistique par l'Ordonnance
14.	PARIS21, http://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/281
15.	Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies, avril 1994 http://unstats.un.org/unsd/methods/statorg/FP-French.htmE
16.	Programme de Développement Institutionnel 2 ^{ème} Génération (PDI-2), mai 2017
17.	Rapports des revues du schéma directeur de la statistique pour les années 2015 à 2019, Comité de coordination statistique et informatique
18.	Schéma Directeur de la Statistique du Mali 2015-2019, juillet 2014
19.	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable, 2015-2019, novembre 2014
20.	Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA), Commission de l'Union Africaine, juillet 2009

11 ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS DU SDS 2020-2024

11.1 Axe stratégique 1 : Amélioration de la gestion du Système Statistique National

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif général 1 : Améliorer le dispositif institutionnel et organisationnel et renforcer la coordination statistique				
Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	Résultat 1.1.1 : Une large diffusion de la Loi statistique et de ses textes d'application est assurée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de copies de la Loi statistique et de ses textes d'application diffusées - Nombre d'ateliers de présentation de la Loi statistique et de ses textes d'application réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport des ateliers de présentation de la Loi statistique et de ses textes d'application 	- Disponibilité des ressources
	Résultat 1.1.2 : La fonction statistique dans les ministères est organisée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes (Lois, Décrets et Arrêtés) pris conformément à l'étude sur la relecture de textes législatifs et réglementaires du SSN (INSTAT, CPS, DRPSIAP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel d'activités Statistiques - Journal officiel du Mali 	- Volonté politique réelle d'organiser la fonction statistique dans les ministères
Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique	Résultat 1.2.1 : Les sessions du CNS sont régulièrement organisées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions du CNS organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - PV des réunions du CNS - Rapport des sessions du CNS 	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 1.2.2 : Les réunions des commissions spécialisées sont régulièrement organisées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions des commissions spécialisées organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - PV des réunions des commissions spécialisées du CNS - Rapport des réunions des commissions spécialisées du CNS 	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 1.2.3 : Un programme pluriannuel d'activités statistiques est élaboré et mis à jour chaque année	<ul style="list-style-type: none"> - Programme pluriannuel d'activités statistiques mis à jour chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme pluriannuel d'activités statistiques 	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 1.2.4 : Un programme annuel de travail de l'année n+1 et un rapport d'activités statistiques de l'année n-1 sont adoptés chaque année	<ul style="list-style-type: none"> - Programme annuel de travail élaboré - Rapport annuel d'activités statistiques élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme annuel de l'année n+1 de travail - Rapport annuel d'activités de l'année n-1 statistiques 	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 1.2.5 : Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du SDS sont réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation à mi-parcours du SDS 2020-2024 réalisée - Evaluation finale du SDS 2020-2024 réalisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'évaluation à mi-parcours du SDS 2020-2024 - Rapport de l'évaluation finale du SDS 2020-2024 	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 1.2.6 : Les revues annuelles (technique et politique) sont organisées chaque année	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de revues annuelles réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des revues 	- Disponibilité des ressources au niveau de l'INSTAT ; Engagement politique des autorités nationales.

11.2 Axe stratégique II - Renforcement des capacités du SSN

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif général 2 : Disposer de personnels qualifiés en statistique et en démographie et améliorer leurs conditions de travail				
Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de personnels motivés et qualifiés en statistique et en démographie	Résultat 2.1.1 : Une étude en vue de confier à l'INSTAT le recrutement et la gestion du personnel du SSN est réalisée	- Rapport de l'étude	- Rapport de l'étude en vue de confier à l'INSTAT le recrutement et la gestion du personnel du SSN - Rapport d'activité annuel de l'INSTAT	- Disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation de l'étude
	Résultat 2.1.2 : La formation continue du personnel du SSN est assurée	- Nombre de formations continues organisées - Nombre d'agents formés en formation continue	- Rapports de formations Rapport annuel d'activités Statistiques	- Existence d'un plan de formation continue des agents du SSN et le respect scrupuleux de sa mise en œuvre
	Résultat 2.1.3 : Un profil de carrière des agents du SSN est élaboré et mis en œuvre	- Profil de carrière des agents du SSN disponible - Profil de carrière des agents du SSN mis en œuvre	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport d'activité annuel de l'INSTAT - Rapport de l'atelier de validation du profil de carrière des agents du SSN	- Disponibilité des ressources nécessaires pour la réalisation du profil de carrière des agents du SSN et pour sa mise en œuvre
Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer les capacités matérielles des services statistiques au niveau central et déconcentré	Résultat 2.2.1 : Les structures du SSN sont dotées de matériels roulants, de matériels informatiques et d'outils bureautiques suffisants	- Nombre de matériels roulants acquis - Nombres de matériels informatiques acquis - Nombre d'outils bureautiques acquis	- PV de réception - Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport d'activités annuel de l'INSTAT - Rapports annuels d'activité des CPS - Rapport d'activité annuel des DRPSIAP	- Disponibilité des ressources financières
	Résultat 2.2.2 : L'INSTAT dispose d'au moins deux délégations régionales	- Nombre de délégations régionales de l'INSTAT mises en place	- Rapport d'activité annuel de l'INSTAT - Visite physique	- Disponibilité des ressources nécessaires à la mise en place physique et au fonctionnement d'au moins deux délégations régionales de l'INSTAT
Objectif opérationnel 2.3 : Consolider les acquis des mécanismes de financement de la statistique	Résultat 2.3.1 : Le Fonds national pour le développement de la statistique est doté en ressources	- Montant disponible au titre de l'abondement du FNDSTAT	- Rapport sur la situation du FNDSTAT - Rapport d'activité de l'INSTAT - Rapport annuel d'activités Statistiques	- Engagement politique soutenu des autorités envers le fonds national pour le développement de la statistique
	Résultat 2.3.2 : Le financement durable des activités courantes est assuré	- Nombre d'activités courantes bénéficiant de financements pérennes (sur le FNDSTAT)	- Rapport sur la situation du FNDSTAT - Rapport annuel d'activités Statistiques	- Engagement politique soutenu des autorités envers le fonds national pour le développement de la statistique

11.3 Axe stratégique III : Amélioration de la production statistique

Objectifs	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif général 3 : Disposer de données dans tous les domaines nécessaires au suivi du CREDD et des ODD et améliorer la qualité des statistiques produites				
Objectif opérationnel 3.1 : Disposer de données désagrégées dans tous les domaines	Résultat 3.1.1. : Les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés	- Nombre de recensements réalisés - Nombres d'enquêtes réalisées	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS - Site Internet de l'INSTAT - Rapports d'enquête	- Disponibilité des ressources ; - Sécurité du personnel sur le terrain ;
	Résultat 3.1.2 : Les principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux sont produits annuellement	- Nombre d'indicateurs macroéconomiques produits chaque année - Nombre d'indicateurs sociaux produits chaque année	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS - Site Internet de l'INSTAT - Rapports de collecte	- Disponibilité des ressources ; - Sécurité du personnel sur le terrain
	Résultat 3.1.3. : Les principaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière	- Nombre d'indicateurs pour le suivi de la conjoncture produits régulièrement chaque année	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS - Site Internet de l'INSTAT - Rapports de collecte	- Disponibilité des ressources ; - Sécurité du personnel sur le terrain
	Résultat 3.1.4. : La production statistique prend en compte les nouvelles thématiques, les thématiques transversales et les désagrégations pertinentes	- Nombre d'opérations de collecte de données désagrégées intégrant les thématiques transversales (genre, environnement, GPS)	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS - Site Internet de l'INSTAT - Rapports d'enquête	- Disponibilité des ressources ; - Sécurité du personnel sur le terrain.
Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer la qualité des statistiques produites par le SSN	Résultat 3.2.1 : L'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est systématisée	- Nombre d'opérations de collecte de données ayant respecté les normes de qualité	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS - Rapport d'enquête	- Engagement des autorités statistiques à appliquer les normes de qualités.
	Résultat 3.2.2 : La démarche qualité est introduite progressivement dans le processus de production statistique	- Nombre d'opérations de collecte données intégrant la démarche qualité	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT et des CPS - Rapport d'évaluation intégrant la qualité des données	- Engagement des autorités statistiques à introduire la démarche qualité.

11.4 Axe stratégique IV : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif Général 4 : Améliorer l'archivage et la diffusion des données statistiques et promouvoir leur utilisation				
Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer l'archivage des données statistiques	Résultat 4.1.1 : L'archivage des données statistiques est systématisé	- Nombre d'enquêtes documentées - Nombre d'enquêtes archivées	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS et autres structures du SSN	- Disponibilité des ressources
	Résultat 4.1.2 : Les systèmes d'information sont définis et les outils d'archivage des données statistiques sont mis en place ou améliorés	- Nombre de systèmes d'information définis - Nombre d'outils d'archivage mis en place ou améliorés	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS et autres structures du SSN	
Objectif opérationnel 4.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique	Résultat 4.2.1 : Une politique de diffusion des données du SSN est adoptée et mise en œuvre	- Politique de diffusion des données du SSN adoptée et mise en œuvre; - Nombre de supports de diffusion produit	- Rapport de l'atelier de validation de la politique de diffusion des données du SSN - Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS et autres structures du SSN - Site Internet de l'INSTAT - Site Internet des CPS - Site Internet des Observatoires	- Engagement des autorités statistiques à mettre en œuvre la politique de diffusion des données
	Résultat 4.2.2 : Une stratégie de communication du SSN est adoptée et mise en œuvre	- Stratégie de communication du SSN adoptée et mise en œuvre - Nombre de supports de communication produit	- Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS et autres structures du SSN	- Engagement des autorités statistiques à mettre en œuvre la stratégie de communication du SSN.
Objectif opérationnel 4.3 : Promouvoir l'utilisation, l'analyse et la valorisation des données statistiques	Résultat 4.3.1 : Des rapports d'études et d'analyse approfondie de données sont élaborés	- Nombre de rapports d'analyses approfondies des données élaborés - Nombre de rapports d'études élaborés	- Visites des rapports - Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT et autres structures du SSN	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 4.3.2 : Des accords de partenariat avec les universités et des centres de recherche sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données	- Nombre d'accords de partenariat signés et mis en application ; - Nombre d'études/recherche réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de partenariat université/centre de recherche-SSN	- Rapport annuel de l'INSTAT et autres structures du SSN	- Disponibilité des ressources nécessaires.

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif opérationnel 4.4 Promouvoir la culture statistique	Résultat 4.4.1 : Les journées africaines et mondiales de la statistique sont célébrées	- Nombre de journées célébrées	- Rapport annuel de l'INSTAT -	- Disponibilité des ressources nécessaires
	Résultat 4.4.2 : Des sessions de formation et d'information sont organisées à l'intention des acteurs (utilisateurs et producteurs)	- Nombre de sessions de formation organisées à l'intention des acteurs du SSN - Nombre de sessions d'information organisées à l'intention des acteurs du SSN	- Rapport annuel d'activités Statistiques - Rapport annuel de l'INSTAT - Rapport annuel des CPS et autres structures du SSN ; - Rapports des différentes sessions d'information et de formation	

12 ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SDS (en millions FCFA)

Axes / Objectifs opérationnels / Résultats / Activités	Structure responsable	2020	2021	2022	2023	2024	Coût total	Etat	CT	PTF
Axe 1: Amélioration de la gestion du Système Statistique National		217,8	181,6	198,1	372,1	192,1	1161,7	686,9	0	474,8
Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel		5	14	3	3	3	28	28	0	0
Résultat 1.1.1 : Une large diffusion de la Loi statistique et ses textes d'application est assurée		3	3	3	3	3	15	15	0	0
Act.1.1.1.1: Diffusion de la loi statistique et de ses textes d'application	INSTAT/CNS	3	3	3	3	3	15	15		-
Résultat 1.1.2 : La fonction statistique dans les ministères est organisée		2	11	0	0	0	13	13	0	0
Act.1.1.2.1: Adoption du décret fixant les modalités de communication des fichiers administratifs aux administrations du Système statistique national, à des fins d'exploitation statistique	Ministère en charge de la statistique	-	2	-	-	-	2	2		-
Act.1.1.2.2: Élaboration et validation du décret fixant les modalités de communication des fichiers administratifs aux administrations du Système statistique national, à des fins d'exploitation statistique	INSTAT	-	9	-	-	-	9	9		-
Act.1.1.2.3: Finalisation du processus de Relecture des Textes du Système Statistique National du CNS	INSTAT	2	-	-	-	-	2	2		-

Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination, la coopération, le partenariat et la programmation statistique		212,8	167,6	195,1	369,1	189,1	1133,7	658,9	0	474,8
Résultat 1.2.1 : Les sessions du CNS sont régulièrement organisées		5	5	5	5	5	25	25	0	0
Act.1.2.1.1: Réunion statutaire du CNS	INSTAT	5	5	5	5	5	25	25		-
Résultat 1.2.2 : Les réunions des commissions spécialisées sont régulièrement organisées		46	46	46,5	47,5	47,5	233,5	233,5	0	0
Act.1.2.2.1: Missions d'encadrement, réunion de coordination et de suivi de la production statistique de la CPS-Justice	CPS-Justice	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.1.2.2.2: Organisation de la réunion du Comité de Coordination du secteur (CPS-CI)	CPS-CI	3	3	3	4	4	17	17		-
Act.1.2.2.3: Organisation des réunions statutaires du comité de coordination de la CPS/SATFPSI	CPS-SATFPSI	3	3	3,5	3,5	3,5	16,5	16,5		-
Act.1.2.2.4: Organisation des réunions statutaires du comité de coordination de la CPS-SICAIEPIP	CPS-SICAIEPIP	4	4	4	4	4	20	20		-
Act.1.2.2.5: Organisation des réunions statutaires du comité de coordination du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat	CPS-SEEUDE	2	2	2	2	2	10	10		-

Act.1.2.2.6: Réunion de travail avec les points focaux du secteur Administration Territoriale, Sécurité Intérieure et Fonction Publique	CPS-SATFPSI	2	2	2	2	2	10	10		-
Act.1.2.2.7: Réunion du comité de coordination des statistiques du secteur Equipement Transport et Communication	CPS-ETC	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.1.2.2.8: Réunion statutaire des commissions spécialisées du CNS	INSTAT	2	2	2	2	2	10	10		-
Act.1.2.2.9: Réunion statutaire des organes sectoriels de coordination	INSTAT	10	10	10	10	10	50	50		-
Résultat 1.2.3 : Un programme pluriannuel d'activités statistiques est élaboré et mis à jour chaque année		61,8	16,6	16,6	216,6	16,6	328,2	210,4	0	117,8
Act.1.2.3.1: Elaboration des Rapports de suivi et de programmation des activités statistiques	INSTAT/ST- CNS	5	5	5	5	5	25	25		-
Act.1.2.3.2: Elaboration du Plan opérationnel et plan de production de l'INSTAT (Organisation de l'Atelier de planification de Koulikoro)	INSTAT	9	9	9	9	9	45	10		35
Act.1.2.3.3: Elaboration du Plan Stratégique du Système National d'Information Sanitaire et Social 2020-2024 (PS-SNISS 2020-2024)	INSTAT/CPS Santé	40	-	-	-	-	40	40		
Act.1.2.3.4: Elaboration du SDS 2025-2029	INSTAT	-	-	-	200	-	200	125		75
Act.1.2.3.5	INSTAT	7,8	2,6	2,6	2,6	2,6	18,2	10,4		7,8

Résultat 1.2.4 : Un programme annuel de travail de l'année n+1 et un rapport d'activités statistiques de l'année n-1 sont adoptés chaque année		15	15	15	15	15	75	75	0	0
Act.1.2.4.1: Élaboration et validation du Programme Annuel d'activités Statistiques (PAAS)	CNS	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5	37,5		-
Act.1.2.4.2: Élaboration et validation du Rapport annuel d'activités Statistiques (PAAS)	CNS	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5	37,5		-
Résultat 1.2.5 : Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du SDS sont réalisées		0	0	27	0	20	47	40	0	7
Act.1.2.5.1: Evaluation à mi-parcours du SDS 2020-2024	INSTAT	-	-	20	-	-	20	20		0
Act.1.2.5.2: Evaluation finale du projet SCB (Statistique Suède)	INSTAT	-	-	7	-	-	7	-		7
Act.1.2.5.3: Evaluation finale du SDS 2020-2024	INSTAT	-	-	-	-	20	20	20		0
Résultat 1.2.6 : Les revues annuelles (technique et politique) sont organisées chaque année		85	85	85	85	85	425	75	0	350
Act.1.2.6.1: Organisation de la revue du schéma directeur de la statistique (SDS)	INSTAT	25	25	25	25	25	125	75		50
Act.1.2.6.2: Suivi de la mise en œuvre de l'initiative de suivi du Financement de l'Eau Potable, Hygiène et Assainissement au Mali <<TrackFin>>	CPS-SEEUDE	60	60	60	60	60	300	-		300
Axe 2 : Renforcement des capacités du système statistique national		3 725,70	3 105,60	869,70	635,50	663,70	9 000,20	7 883,50	0,00	1 116,70

Objectif opérationnel 2.1 : Consolider les acquis des mécanismes de financement de la statistique		17	1	3	4	3	28	20	0	8
Résultat opérationnel 2.1.1 : Le Fonds national de développement de la statistique est doté en ressources		3	1	3	1	3	11	11	0	0
Act.2.1.1.1: Elaboration d'un rapport annuel (programmation et exécution) sur l'utilisation du FNDSTAT	INSTAT	1	1	1	1	1	5	5		-
Act.2.1.1.2: Organisation des réunions de plaidoyer en faveur de la dotation de FND.STAT en ressources	INSTAT	2	-	2	-	2	6	6		-
Résultat opérationnel 2.1.2 : Le financement durable des activités courantes est assuré		14	0	0	3	0	17	9	0	8
Act.2.1.2.1: Communication/plaidoyer de mobilisation pour SDS3	INSTAT	11	-	-	-	-	11	6		5
Act.2.1.2.2: Elaboration du Rapport Pays sur le soutien à la statistique (GRESS)	INSTAT	3	-	-	3	-	6	3		3
Objectif opérationnel 2.2 : Disposer de personnels motivés et qualifiés en statistique et en démographie		711,2	556,8	455,9	212,7	277,9	2214,5	1289,3	0	925,2
Résultat opérationnel 2.2.1 : Une étude sur le recrutement et la gestion efficiente de tous les statisticiens du SSN est réalisée		0	38	40	0	0	78	38	0	40
Act.2.2.1.1: Elaboration d'un plan de recrutement	INSTAT	-	38	-	-	-	38	38		-

Act.2.2.1.2: Réalisation d'une étude sur la gestion centralisée des statisticiens et démographes	INSTAT	-	-	40	-	-	40	-	40	
Résultat opérationnel 2.2.2 : La formation continue des cadres du SSN est assurée		711,2	488,8	405,9	212,7	277,9	2096,5	1231,3	0	865,2
Act.2.2.2.1: Appui à la valorisation des données et au renforcement des capacités du personnel chercheur du SSN	INSTAT	42	-	-	-	-	42	-	42	
Act.2.2.2.2: Appui à l'obtention de bourses d'études (master doctorat) aux cadres Maliens admis dans les écoles et ou instituts de formation en économie générationnelle/dividende démographique	ONDD	30	30	30	30	30	150	100	50	
Act.2.2.2.3: Formation CsPro sur tablette (CAPI, ODK)	INSTAT	9,1	-	9,1	-	-	18,2	-	18,2	
Act.2.2.2.4: Formation des autres structures régionales à une consultation efficiente de la bibliothèque numérique régionale	DRPSIAP/Kayes	0,5	-	-	-	-	0,5	0,5	-	
Act.2.2.2.5: Formation des agents DRPSIAP/SLPSIAP en SPSS et CSPRO	DRPSIAP/Ségou	5	5	5	5	5	25	25	-	
Act.2.2.2.6: Formation des agents recrutés (techniciens supérieurs de la statistique et agents techniques de la statistique)	CFP-STAT	25	25,6	25,6	27	27	130,2	130,2	-	
Act.2.2.2.7: Formation des cadres des CPS aux pratiques statistiques (STAC)	INSTAT	5	5	-	-	-	10	-	10	

Act.2.2.2.8: Formation des cadres du secteur en Cspro	CPS-SEEUDE	10	-	10	-	10	30	-		30
Act.2.2.2.9: Formation des cadres du secteur en technique de collecte et de traitement avec SPSS	CPS-SEEUDE	10	-	10	-	10	30	-		30
Act.2.2.2.10: Formation des Chefs de division de l'INSTAT sur les logiciels de gestion, de planification et de suivi des activités (TOM MONITORING et TOM PAIE)	INSTAT	5	5	-	-	-	10	-		10
Act.2.2.2.11: Formation des points focaux régionaux sectoriels de la base de données MALIKUNNAFONI	DRPSIAP/Tombouctou	8	-	8	-	8	24	3		21
Act.2.2.2.12: Formation des responsables des CPS en GAR	INSTAT	-	5	-	-	-	5	-		5
Act.2.2.2.13: Formation des sectoriels à la mise en place d'une bibliothèque numérique (virtuelle) (40 participants)	INSTAT	18,3	-	-	-	-	18,3	-		18,3
Act.2.2.2.14: Formation des sectoriels au niveau central (Bamako) aux techniques d'archivage des données avec NESSTAR (40 participants)	INSTAT	18,3	-	9,1	-	-	27,4	-		27,4
Act.2.2.2.15: Formation du personnel de la CPS-SME sur les outils de suivi et évaluation	CPS-SME	-	5	-	-	-	5	5		-
Act.2.2.2.16: Formation en Management Chef de produit	INSTAT	5	5	-	-	-	10	-		10
Act.2.2.2.17: Formation en Système d'Information Géographique (SIG) (le logiciel; formation)	INSTAT	9,1	-	9,1	-	-	18,2	-		18,2
Act.2.2.2.18: Formation SPSS avancé	INSTAT	9,1	-	9,1	-	-	18,2	-		18,2

Act.2.2.2.19: Formation sur les outils de collecte de suivi évaluation des projets et programmés du Budget Spécial d'Investissement (BSI)	CPS-SICAÉPIP	5	-	-	-	-	5	5	-
Act.2.2.2.20: Formation sur les techniques d'analyse statistique des points focaux chargés de la production d'information statistique	CPS-SICAÉPIP	9,5	-	-	-	-	9,5	9,5	-
Act.2.2.2.21: Formation sur les techniques d'anonymisation des données (protection des données individuelles)	INSTAT	9,1	6,7	-	-	-	15,8	6,7	9,1
Act.2.2.2.22: Mise à niveau du personnel chargé de suivre le placement de carré de rendement	INSTAT	7,9	-	-	-	-	7,9	-	7,9
Act.2.2.2.23: Mise en œuvre du plan de formation du personnel	INSTAT	182,3	47,9	22,3	-	-	252,5	-	252,5
Act.2.2.2.24: Organisation d'un séminaire de formation sur les statistiques du marché du travail et la formation professionnelle	ONEF	8	8	8	8	8	40	40	-
Act.2.2.2.25: Organisation de sessions de formation au niveau central et régional sur l'approche statistique de l'économie générationnelle	ONDD	60	60	-	-	-	120	90	30
Act.2.2.2.26: Organisation des concours d'entrée au CFP-STAT	CFP-STAT	0,9	0,9	0,9	1	4	7,7	7,7	-
Act.2.2.2.27: Organisation des cours de préparation des candidats au concours d'entrée dans les ESA	CFP-STAT	17	18	18	18	18	89	36	53

Act.2.2.2.28: Organisation des formations de courte durée en Statistique et en Informatique	INSTAT	2	2	2	2	2	10	-		10
Act.2.2.2.29: Organisation des sessions de perfectionnement	CFP-STAT	25	25	25	25	25	125	125		-
Act.2.2.2.30: Organisation d'une session de domestication de la politique nationale de Population dans les régions de Kayes et Mopti	DNP	10	10,5	11	11,6	12,2	55,3	-		55,3
Act.2.2.2.31: Organisation des ateliers nationaux de formation / sensibilisation des utilisateurs à l'exploitation des bases de données (Malikunnafoni, BiblioStat-Mali, NADA, etc.)	INSTAT	7,1	2,4	2	2,4	2,4	16,3	6,8		9,5
Act.2.2.2.32: Organisation des formations diplômantes	CFP/STAT	25	25	25	25	25	125	50		75
Act.2.2.2.33: Renforcement des cadres de la CPS sur le logiciel de traitement et d'analyse des données statistiques	CPS-SATFPSI	2	-	2	-	2,5	6,5	6,5		-
Act.2.2.2.34: Renforcement des capacités des acteurs de la production statistiques judiciaires	CPS-Justice	30	30	-	-	-	60	60		-
Act.2.2.2.35: Renforcement des capacités des acteurs des collectivités territoriales sur les questions de population et le Dividende Démographique	DNP	18	18,8	19,7	20,7	21,8	99	71,4		27,6
Act.2.2.2.36: Renforcement des capacités des agents de la CPS aux logiciels statistiques	CPS-CI	6	8	8	5	7	34	29		5

Act.2.2.2.37: Renforcement des capacités des cadres BSSE de la DNPIA en collecte et traitement des données statistiques et en informatique	DNPIA		100	75	-	-	175	175		-
Act.2.2.2.38: Renforcement des capacités des cadres de la Cellule Statistique/DNTH sur les techniques d'élaboration et d'analyse des statistiques du tourisme	DNTH	2	-	-	-	2	4	4		-
Act.2.2.2.39: Renforcement des capacités des cadres de la CPS et des points focaux du secteur à la maîtrise des supports et documents de collecte de données et d'échantillonnage	CPS-SATFPSI	10	-	-	-	-	10	10		-
Act.2.2.2.40: Renforcement des capacités des cadres du secteur aux notions de base en statistique	CPS-CI	12	-	14	-	12	38	38		-
Act.2.2.2.41: Renforcement des capacités des cadres en technique de prévision et analyse économique	DNPD	5	5	5	5	5	25	25		-
Act.2.2.2.42: Renforcement des capacités des cadres en technique de prévision et de modélisation	DNPD	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.2.2.2.43: Renforcement des capacités des hôteliers sur le remplissage des formulaires de collecte d'information sur les mouvements de voyageurs	DNTH	10	-	10	-	10	30	30		-
Act.2.2.2.44: Renforcement des capacités des Points focaux de la base de données sur la migration	CPS-CI	7	8	2	3	3	23	21		2

Act.2.2.2.45: Renforcement des capacités des points focaux du comité préparatoire de la revue annuelle SDS à l'utilisation des outils	INSTAT	8	8	8	8	8	40	32		8
Act.2.2.2.46: Renforcement des capacités des producteurs sur les outils de collecte des données	CPS-CJ	6	6	6	6	6	30	30		-
Act.2.2.2.47: Renforcement des capacités du personnel chargé de la Statistique aux notions et techniques de collecte et d'analyse des données	DRPSIAP/Koulikoro	4	-	4	-	4	12	9		3
Act.2.2.2.48: Renforcement des capacités en d'élaboration des comptes économiques environnementaux	INSTAT	1	1	1	-	-	3	-		3
Act.2.2.2.49: Renforcement des capacités en système basé sur un SIG pour l'analyse des données	INSTAT	1	1	1	-	-	3	-		3
Act.2.2.2.50: Renforcement des capacités en système de télédétection et imagerie satellitaire pour les statistiques agricoles	INSTAT	1	1	1	-	-	3	-		3
Résultat opérationnel 2.2.3 : Un profil de carrière des agents du SSN est élaboré et mis en œuvre		0	30	10	0	0	40	20	0	20
Act.2.2.3.1: Elaboration d'un profil de carrière des agents du SSN	INSTAT	-	30	-	-	-	30	15		15
Act.2.2.3.2: Validation du profil de carrière des agents du SSN	INSTAT	-	-	10	-	-	10	5		5

Objectif opérationnel 2.3 : Renforcer les capacités matérielles des services statistiques au niveau central et déconcentré		2 997,50	2 547,80	410,80	418,80	382,80	6 757,70	6 574,20	0,00	183,50
Résultat opérationnel 2.3.1 : Les structures du SSN sont dotées de matériels roulant, de matériels informatiques et d'outils bureautiques suffisants		2 997,50	547,80	410,80	418,80	382,80	4 757,70	4 574,20	0,00	183,50
Act.2.3.1.1: Acquisition et renouvellement des logiciels de traitement et d'analyse de données statistiques pour l'ONEF	ONEF	5	5	-	-	-	10	-		10
Act.2.3.1.2: Alimentation de la Bibliothèque électronique de Malikunnafoni sous Greenstone	INSTAT	10	10	5	5	5	35	35		-
Act.2.3.1.3: Amélioration du réseau internet de l'ONEF	ONEF	10	10	-	-	-	20	-		20
Act.2.3.1.4: Construction du siège	INSTAT	1 458,00	-	-	-	-	1 458,00	1 458,00		-
Act.2.3.1.5: Dotation de l'Observatoire National du Dividende Démographique d'équipements informatiques et logiciels, bureautique et logistique	ONDD	160	150	-	-	-	310	240		70
Act.2.3.1.6: Equipement de la CPS (matériels informatiques et logistiques)	CPS-CI	48	55	73	31	45	252	189		63
Act.2.3.1.7: Equipement de la DNPIA en matériel	DNPIA	50	-	-	50	-	100	100		-
Act.2.3.1.8: Equipement du siège	INSTAT	1 226,00	306	321	321	321	2 495,00	2 495,00		-

Act.2.3.1.9: Equipement et gestion du Centre de Documentation de l'INSTAT	INSTAT	9,4	3,1	3,1	3,1	3,1	21,8	12,4		9,4
Act.2.3.1.10: Installation et maintenance de serveur à la DNPIA	DNPIA	10	5	5	5	5	30	30		-
Act.2.3.1.11: Renovation du Réseau informatique de l'INSTAT (documents, imprimantes, bases de données via Intranet)	INSTAT	11,1	3,7	3,7	3,7	3,7	25,9	14,8		11,1
Résultat opérationnel 2.3.2 : L'INSTAT dispose d'au moins deux délégations régionales		0	2000	0	0	0	2000	2000	0	0
Act.2.3.2.1: Construction et équipement de délégations régionales	INSTAT	-	2 000,00	-	-	-	2 000,00	2 000,00		-
Axe 3 : Amélioration de la production statistique		20 411,93	8 707,76	6 769,74	5 486,18	5 256,00	46 631,60	20 081,58	128,60	26 421,42
Objectif opérationnel 3.1 : Disposer de données désagrégées dans tous les domaines		20 171,93	8 458,76	6 643,54	5 359,28	5 043,40	45 676,90	19 334,48	128,60	26 213,82
Résultat opérationnel 3.1.1. : Les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés		18 442,23	7 037,16	5 236,94	4 016,68	3 728,80	38 461,80	13 697,58	0,00	24 764,22
Act.3.1.1.1: Poursuite de la cartographie Censitaire	INSTAT	500	-	-	-	-	500	-		500
Act.3.1.1.2: Collecte des données pour la mise à jour de la carte sanitaire	CPS-SS DS PF	80	-	-	-	-	80	80		-
Act.3.1.1.3: Dénombrement des unités économiques repérées	INSTAT	1 180,00	-	-	-	-	1 180,00	354		826
Act.3.1.1.4: Dénombrement RGPH5 et activités connexes	INSTAT	7 480,03	353,857	364,944	22,876	-	8 221,70	1 734,08		6 487,62
Act.3.1.1.5: Elaboration des statistiques d'Etat Civil	INSTAT	148	103,3	102,7	-	-	354	-		354

Act.3.1.1.6: Réalisation de l'Enquête Agricole de Conjoncture	CPS-SDR	750	750	750	750	750	3 750,00	3 750,00		-
Act.3.1.1.7: Réalisation de l'Enquête d'Evaluation de la production laitière	CPS-SDR	-	400	-	400	-	800	200		600
Act.3.1.1.8: Réalisation de l'Enquête d'Evaluation de la production Maraichère	CPS-SDR	400	-	400	-	400	1 200,00	300		900
Act.3.1.1.9: Réalisation de l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	CPS-SDR/CSA/SAP	800	800	800	800	800	4 000,00	2 000,00		2 000,00
Act.3.1.1.10: Réalisation de l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie au Mali (Enquête LSMS)	CPS-SDR	300	-	-	-	-	300	-		300
Act.3.1.1.11: Exécution de l'Inventaire des superficies à reboiser	DNEF	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	11,5	6,5		5
Act.3.1.1.12: Exécution de l'Inventaire forestier communal des massifs forestiers communaux	DNEF	90	90	90	-	-	270	150		120
Act.3.1.1.13: Réalisation d'une enquête sur la STI (Science des techniques et des innovations)	INSTAT	18	-	18	-	18	54	18		36
Act.3.1.1.14: Réalisation d'une enquête sur les zones de pêche	INSTAT	-	54,5	-	-	54,5	109	54,5		54,5
Act.3.1.1.15: Collecte des données consolidées et d'indicateurs sur les émissions dans l'air	INSTAT	3	-	2,9	-	2,9	8,8	2,9		5,9
Act.3.1.1.16: Réalisation de l'enquête sur les déchets	INSTAT	24,6	1,3	24,6	-	24,6	75,1	24,6		50,5

Act.3.1.1.17: Réalisation d'une enquête sur la fréquentation comparée des centres de santé par des mutualistes et des non mutualistes	CNDIFE	-	20	-	-	20	40	40	-
Act.3.1.1.18: Réalisation de l'Enquête Harmonisé sur les Conditions de vie des ménagés (EHCVM)	INSTAT	1121,8	-	-	-	-	1121,8	-	1121,8
Act.3.1.1.19: Réalisation de l'Enquête Modulaires et Permanentes auprès des ménages (EMOP)	INSTAT	666,5	666,5	666,5	666,5	666,5	3332,5	1557,5	1775
Act.3.1.1.20: Réalisation de l'Enquête Nationale Nutritionnelle Anthropométrique, de Mortalité rétrospective de type SMART	INSTAT	300	300	300	300	300	1500	-	1500
Act.3.1.1.21: Réalisation de l'Enquête nationale sur l'emploi	ONEF	35	35	35	35	35	175	175	-
Act.3.1.1.22: Réalisation de l'Enquête sur les dépenses faites par les touristes	CPS-SICAIEPIP	13	-	-	-	-	13	13	-
Act.3.1.1.23: Réalisation du recensement des artisans	CPS-SICAIEPIP	-	150	-	-	-	150	150	-
Act.3.1.1.24: Réalisation du recensement industriel	CPS-SICAIEPIP	-	150	-	-	-	150	150	-
Act.3.1.1.25: Réalisation d'une enquête nationale de l'élevage	DNPIA	400	-	400	-	400	1200	360	840
Act.3.1.1.26: Réalisation d'une enquête sectorielle sur l'emploi et les besoins en formation auprès des entreprises	ONEF	40	40	40	40	40	200	200	-
Act.3.1.1.27: Réalisation d'une enquête sur la migration au Mali	INSTAT/CPS-CI	-	380,4	-	160	-	540,4	125	415,4
Act.3.1.1.28: Recensement des entreprises et sociétés de transports	Obs. Transport	-	200	-	-	-	200	60	140

Act.3.1.1.29: Recensement général Agricole	CPS-SDR	4000	2000	1000	-	-	7000	1500		5500
Act.3.1.1.30: Réaliser l'Enquête par Grappe à Indicateurs multiples (MICS)	INSTAT		450	150	-	-	600	180		420
Act.3.1.1.31: Réaliser l'Enquête Démographie et de Santé Edition 7	CPS-SSDSPF/INSTAT				750	125	875	262,5		612,5
Act.3.1.1.32: Inventaire forestier communal des massifs forestiers communaux	CPS-SEEUDE	90	90	90	90	90	450	250	0	200
Résultat opérationnel 3.1.2 : Les principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux sont produits annuellement		924,4	696,1	680,8	692,8	690,8	3684,9	3139,9	128,6	416,4
Act.3.1.2.1: Actualisation du répertoire des infrastructures socio-éducatives de Jeunesse	CPS-CJ	10	-	-	10	-	20	20		-
Act.3.1.2.2: Elaboration de l'Annuaire statistique du Mali	INSTAT	2	2	2	2	2	10	10		-
Act.3.1.2.3: Collecte des données des indicateurs du MLI 023	DRPSIAP/Ségou	1,1	-	-	-	-	1,1	-		1,1
Act.3.1.2.4: Collecte des données sur les créations d'emplois	ONEF	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.3.1.2.5: Collecte des informations statistiques pour l'élaboration des revues du secteur SICAIEPIP	CPS-SICAIEPIP	8	8	8	8	8	40	40		-
Act.3.1.2.6: Collecte sur la représentativité des femmes dans l'administration publique et les collectivités	CNDIFE	-	6	-	6	-	12	12		-
Act.3.1.2.7: Conception et diffusion du dépliant des indicateurs du secteur SICAIEPIP	CPS-SICAIEPIP	4	4	4	4	4	20	20		-

Act.3.1.2.8: Elaboration de l'annuaire statistique de la justice	CPS-Justice	6	6	6	6	6	30	30		-
Act.3.1.2.9: Elaboration de l'Annuaire Statistique de la région de Kayes	DRPSIAP/ Kayes	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	4,5	2,7	1,8	-
Act.3.1.2.10: Elaboration de l'annuaire statistique du secteur SEEUDE	CPS-SEEUDE	15	15	15	15	15	75	75		-
Act.3.1.2.11: Elaboration de « la Région en Chiffres » de Koulikoro	DRPSIAP/ Koulikoro	2	2	2	2	2	10	6	4	-
Act.3.1.2.12: Elaboration de l'annuaire statistique de la région de Sikasso	DRPSIAP/ Sikasso	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	16,5	9,9	6,6	-
Act.3.1.2.13: Elaboration de l'annuaire statistique des Transports	Obs. Transport	13	13	13	13	13	65	65		-
Act.3.1.2.14: Elaboration de l'Annuaire Statistique du SDR	CPS-SDR	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.3.1.2.16: Elaboration du répertoire des infrastructures sportives	CPS-CJ	-	10	-	-	10	20	20		-
Act.3.1.2.17: Elaboration d'un recueil de données statistiques du secteur SEEUDE	CPS-SEEUDE	20	-	-	-	-	20	-		20
Act.3.1.2.18: Elaboration et publication des Indicateurs sur le changement climatique	INSTAT	1,5	5,3	-	-	-	6,8	-		6,8
Act.3.1.2.19: Elaboration de l'annuaire statistique du secteur SS DS PF	CPS-SS DS PF	15	15	15	15	15	75	60		15
Act.3.1.2.20: Elaboration de l'annuaire statistique du SIH	CPS-SS DS PF	12	12	12	12	12	60	48		12
Act.3.1.2.21: Elaboration de l'annuaire statistique du système local d'information sanitaire (SLIS)	CPS-SS DS PF	40	40	40	40	40	200	68		132

Act.3.1.2.22: Elaboration de « Mali en chiffres »	INSTAT	1	1	1	1	1	5	5		-
Act.3.1.2.23: Production des indicateurs clés pertinents du marché du travail	ONEF	4	4	4	4	4	20	20		-
Act.3.1.2.24: Production de « la Région en chiffre » de Kidal	DRPSIAP/Kidal	1	1	1	1	1	5	3	2	-
Act.3.1.2.25: Production de l'annuaire statistique de la région de Kidal	DRPSIAP/Kidal	3	3	3	3	3	15	9	6	-
Act.3.1.2.26: Production et validation des données de la surveillance UEMOA	INSTAT	10	10	10	10	10	50	0		50
Act.3.1.2.27: Production de l'Annuaire Statistique de la Région de Taoudénit	DRPSIAP TAOUDENIT	11	11	11	11	11	55	33	22	0
Act.3.1.2.28: Production de l'Annuaire Statistique de la Région de Tombouctou	DRPSIAP/Tombouctou	11	11	11	11	11	55	33	22	0
Act.3.1.2.29: Production de l'Annuaire Statistique des cercles de la Région de Tombouctou	DRPSIAP/Tombouctou	10	10	10	10	10	50	30	20	-
Act.3.1.2.30: Production de l'annuaire sur le secteur de la micro finance	CPS-SICAIEPIP	12	12	12	12	12	60	60		-
Act.3.1.2.31: Production de l'annuaire statistique du secteur ETC	CPS-ETC	15	15	15	15	15	75	75		-
Act.3.1.2.32: Production de l'annuaire des statistiques du tourisme	DNTH	5	5	5	5	5	25	25		-
Act.3.1.2.33: Production de l'annuaire statistique au titre de l'année scolaire de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire	CPS Education	40	40	40	40	40	200	200		-

Act.3.1.2.34: Production de l'annuaire statistique du secteur culture et jeunesse	CPS-CJ	24	24	24	24	24	120	120		-
Act.3.1.2.35: Production de l'Annuaire statistique de la région de Gao	DRPSIAP/Gao	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	18	10,8	7,2	0
Act.3.1.2.36: Production de l'Annuaire Statistique de Mopti	DRPSIAP/Mopti	6	5	5	5	5	26	16	10	
Act.3.1.2.37: Production de l'annuaire statistique des instituts et établissement supérieur publics et privés au titre de l'année académique	CPS Education	33	33	33	33	33	165	165		-
Act.3.1.2.38: Production de l'Annuaire Statistique du Commerce Extérieur des biens	INSTAT	8	8	8	8	8	40	30,5		9,5
Act.3.1.2.39: Production de l'Annuaire Statistique du District de Bamako	DRPSIAP/Bamako	6	6	6	6	6	30	18	12	-
Act.3.1.2.40: Production de l'annuaire statistique du secteur SDSPF	CNDIFE	20	20	20	20	20	100	100		-
Act.3.1.2.41: Production de l'annuaire statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure	CPS-SATFPSI	25	27	30	30	30	142	142		-
Act.3.1.2.42: Production de l'Annuaire Statistique du Secteur Coopération internationale	CPS-CI	9	10	10	10	10	49	49		-
Act.3.1.2.43: Production des annuaires statistiques du secteur Mines, Géologie et Energie	CPS-SME	10	12	14	16	17	69	69		-
Act.3.1.2.44: Production des annuaires statistiques sur l'Artisanat	CPS-SICAEPIP	13	13	13	13	13	65	65		-

Act.3.1.2.45: Production des comptes économiques nationaux selon le SCN 2008	INSTAT	85	85	85	85	85	425	360		65
Act.3.1.2.46: Production des Comptes Nationaux Trimestriels	INSTAT	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.3.1.2.47: Production des indicateurs économiques régionaux (comptes économiques régionaux)	INSTAT	300	85	85	85	85	640	640		-
Act.3.1.2.48: Production des prévisions macroéconomiques	DNPD	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.3.1.2.49: Production du bulletin statistique femme et enfant	CNDIFE	12	5	5	5	5	32	27		5
Act.3.1.2.50: Production d'un Rapport d'analyse situationnelle annuelle sur le marché du travail (RASAMT)	ONEF	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.3.1.2.51: Production de l'annuaire statistique du secteur	CPS-SICAEPIP	12	13	14	15	16	70	70		-
Act.3.1.2.52: Production de l'annuaire statistique	DRPSIAP/Koulikoro	5	5	5	-	-	15	10	5	-
Act.3.1.2.53: Production de l'Annuaire statistique de Ségou	DRPSIAP/Ségou	4	4	4	4	4	20	12	8	-
Act.3.1.2.54: Production de « la Région en chiffre » de Ségou	DRPSIAP/Ségou	-	2	-	-	-	2	2		-
Act.3.1.2.55: Production et diffusion du Recueil des données statistiques de la région Ségou	DRPSIAP/Ségou	2	-	2	-	2	6	4	2	-
3.1.2.56: Production indicateurs SITAN	CT/CSLP	20	20	20	20	20	100	-		100
Résultat opérationnel 3.1.3. : Les principaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière		541,7	519,4	493,8	519,8	493,8	2568,5	2035,3	0	533,2

Act.3.1.3.1: Appui au Suivi des marchés à bétail	DNPIA	50	50	50	50	50	250	250		-
Act.3.1.3.2: Collecte des prix, des quantités transigées et en stocks sur le marché agricole	OMA	141,7	141,7	141,7	141,7	141,7	708,5	708,5		-
Act.3.1.3.3: Elaboration de la note de conjoncture	INSTAT	2	2	2	2	2	10	10		-
Act.3.1.3.4: Indice matériaux et produits de la construction (IMC)	INSTAT	2	2	2	2	2	10	10		-
Act.3.1.3.5: Mercuriale des prix	INSTAT	50	50	50	50	50	250	250		-
Act.3.1.3.6: Production et validation des données de la surveillance CEDEAO	INSTAT	10	10	10	10	10	50	-		50
Act.3.1.3.7: Production de l'Annuaire Statistique du Commerce International des services	INSTAT	30	30	30	30	30	150	150		-
Act.3.1.3.8: Production de l'indicateur climat des affaires	INSTAT	29,6	14	14	14	14	85,6	28		57,6
Act.3.1.3.9: Production de l'Indice des Prix de Production dans l'Industrie (IPPI)	INSTAT	4	3,5	3,5	3,5	3,5	18	14		4
Act.3.1.3.10: Production de l'Indice des Prix de Production des Services (IPPS)	INSTAT	13,5	10	10	10	10	53,5	20,1		33,4
Act.3.1.3.11: Production de l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)	INSTAT	24,4	24,4	24,4	24,4	24,4	122	48,9		73,1
Act.3.1.3.12: Production de l'Indice des valeurs unitaires	INSTAT	2	2	2	2	2	10	7,5		2,5
Act.3.1.3.13: Production de l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce, des services et de la construction	INSTAT	15	15	15	15	15	75	75		-

Act.3.1.3.14: Production de l'Indice du Coût de la Construction (ICC)	INSTAT	26,5	9,3	8,7	8,7	8,7	61,9	17,5		44,4
Act.3.1.3.15: Production de l'Indice Harmonisé de Production Industrielle (IHPI)	INSTAT	4	3,5	3,5	3,5	3,5	18	18		-
Act.3.1.3.16: Production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)	INSTAT	27,1	27,1	27,1	27,1	27,1	135,5	135,5		-
Act.3.1.3.17: Production des indicateurs UNESCO de la culture pour le développement	CPS-SCJ	20	10	10	10	10	60	60		-
Act.3.1.3.18: Production des soldes d'opinions dans le commerce, l'industrie, les services et la construction	INSTAT	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	24,5	9,8		14,7
Act.3.1.3.19: Production du Bulletin trimestriel des Statistiques du Commerce Extérieur des biens	INSTAT	2	2	2	2	2	10	7,5		2,5
Act.3.1.3.20: Production et publication des données de la surveillance CEDEAO/UEMOA	INSTAT	50	50	50	50	50	250	125		125
Act.3.1.3.21: Production et publication des données sur les Entreprises	INSTAT	20	20	20	20	20	100	25		75
Act.3.1.3.22: Production hebdomadaire des prix et stocks des produits de première nécessité	CPS-SICAIEPI	13	13	13	13	13	65	65		-
Act.3.1.3.23: Programme de comparaison international (PCI)	INSTAT	-	25	-	26	-	51	-		51
Résultat opérationnel 3.1.4. : La production statistique prend en compte les nouvelles thématiques, les thématiques transversales et les désagrégations pertinentes		263,6	206,1	232	130	130	961,7	461,7	0	500

Act.3.1.4.1: Actualisation du découpage agro climatique du Mali	INSTAT	90	-	-	-	-	90	-	90
Act.3.1.4.2: Analyse thématiques des données du RGPH5	INSTAT	-	68	100	-	-	168	-	168
Act.3.1.4.3: Collecte de données thématiques sectorielles sur l'aménagement du territoire	DNAT	5,5	5,5	5,5	-	-	16,5	16,5	-
Act.3.1.4.4: Collecte et enregistrement des informations sur les équivalences des diplômes étrangers	DNPD	5	5	5	5	5	25	25	-
Act.3.1.4.5: Collecte, validation et centralisation des statistiques administratives des directions centrales et des ODR	CPS-SDR	10	-	-	-	-	10	10	-
Act.3.1.4.6: Conduite du processus (plaidoyer et ateliers techniques) pour la prise en compte de modules de suivi du dividende démographique dans les opérations de collecte de données du SSN	ONDD	10	-	-	-	-	10	-	10
Act.3.1.4.7: Elaboration d'un échantillon maître significatif au niveau cercle et commune pour les opérations d'enquête d'envergure nationale	INSTAT	10	-	-	-	-	10	-	10
Act.3.1.4.8: Elaboration des cartes thématiques	DNAT	5,5	6,5	6,5	-	-	18,5	18,5	-
Act.3.1.4.9: Elaboration des rapports thématiques du RGUE	INSTAT	12	8	-	-	-	20	-	20
Act.3.1.4.10: Evaluation des SDAU/SDU des dix (10) localités	DNAT	16,6	18,1	20	-	-	54,7	54,7	-

Act.3.1.4.11: Production et diffusion de la Monographie de Ségou	DRPSIAP/Ségou	4	-	-	-	-	4	4		-
Act.3.1.4.12: Production et publication régulièrement d'un bulletin d'information sur le SIMT	ONEF	10	10	10	10	10	50	0		50
Act.3.1.4.13: Réalisation des comptes de la santé	CPS-SS DS PF	65	65	65	65	65	325	173		152
Act.3.1.4.14: Réalisation d'études en vue de l'élaboration des comptes satellites du tourisme	DNTH	20	20	20	50	50	160	160		-
Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer la qualité des statistiques produites dans le SSN		240	249	126,2	126,9	212,6	954,7	747,1	0	207,6
Résultat opérationnel 3.2.1 : L'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est systématisée		55	30	20	20	45	170	70	0	100
Act.3.2.1.1: Elaboration du glossaire des statistiques officielles	INSTAT	10	10	-	-	-	20	20		-
Act.3.2.1.2: Elaboration et validation des codes, nomenclatures, concepts et méthodes statistiques communs à l'ensemble du SSN par rapport aux normes internationales	INSTAT	25	-	-	-	25	50	50		-
Act.3.2.1.3: Participation aux rencontres internationales	INSTAT	20	20	20	20	20	100	-		100
Résultat opérationnel 3.2.2 : La démarche qualité est introduite progressivement dans le processus de production statistique		185	219	106,2	106,9	167,6	784,7	677,1	0	107,6

Act.3.2.2.1: Enquête de satisfaction des utilisateurs de statistiques	INSTAT	60	-	-	-	60	120	70		50
Act.3.2.2.2: Mission annuelle de contrôle qualité (DQA)	INSTAT	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.3.2.2.3: Production et réalisation de supports d'information statistique à l'intention des usagers de la propriété intellectuelle	CPS-SICAIEPIP	3	3	3	3	3	15	15		-
Act.3.2.2.4: Réalisation de missions de suivi, de coordination et de la mise en œuvre de la politique nationale de population	DNP	12	126	13,2	13,9	14,6	179,7	152,1		27,6
Act.3.2.2.5: Réalisation d'enquête de satisfaction des visiteurs	DNTH	30	30	30	30	30	150	150		-
Act.3.2.2.6: Révision et validation des outils du SIH, y compris les outils des hôpitaux spécialisés	CPS-SS DS PF	20	-	-	-	-	20	-		20
Act.3.2.2.7: Suivi-évaluation des projets et programmes	DNPD	40	40	40	40	40	200	200		-
Act.3.2.2.8: Supervision des activités du Système d'Information Hospitalier (SIH)	CPS-SS DS PF	10	10	10	10	10	50	40		10
Axe 4 : Développement de l'analyse, amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des données statistiques		2 322,90	1 914,60	1 710,50	1 346,70	1 453,70	8 748,40	6 156,50	11,00	2 580,90
Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer l'archivage des données statistiques		424,5	265,9	172,1	170,4	185,7	1218,6	920,4	0	298,2
Résultat opérationnel 4.1.1 : L'archivage des données statistiques est systématisé		10	25	10	10	25	80	25	0	55

Act.4.1.1.1: Appui aux CPS pour l'archivage des données	INSTAT	5	5	5	5	5	25	15		10
Act.4.1.1.2: Centralisation des bases de données sectorielles	INSTAT	5	20	5	5	20	55	10		45
Résultat opérationnel 4.1.2 : Les systèmes d'information sont définis et les outils d'archivage des données statistiques sont mis en place ou améliorés		414,5	240,9	162,1	160,4	160,7	1138,6	895,4	0	243,2
Act.4.1.2.1: Appui à l'actualisation et/ou à l'informatisation des chaînes de production des statistiques de routine notamment les statistiques administratives	INSTAT	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.4.1.2.2: Archivage et diffusion des statistiques économiques	INSTAT	102	29,1	29,1	29,1	29,1	218,4	168,3		50,1
Act.4.1.2.3: Conception d'une Base de Données de l'annuaire statistique du secteur Administration Territoriale, Sécurité Intérieure et Fonction Publique	CPS-SATFPSI	10	-	-	-	-	10	10		-
Act.4.1.2.4: Conception d'une base de données sur l'emploi et la formation (source administrative)	ONEF	30	30	-	-	-	60	60		-
Act.4.1.2.5: Création d'une base de données du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat	CPS-SEEUDE	15	-	-	-	-	15	15		-
Act.4.1.2.6: Mise à jour du Portail des données statistiques du Mali (OpenData Mali), de NADA-Mali et de PX-WEB	INSTAT	57	20	20	20	20	137	60		77

Act.4.1.2.7: Mise à jour de la base de données du secteur SEEUDE	CPS-SEEUDE	-	10	10	10	10	40	20		20
Act.4.1.2.8: Mise à jour de la base de données du système d'information forestier (SIFOR)	CPS-SEEUDE	5	5	5	5	5	25	25		-
Act.4.1.2.9: Mise à jour de la Base de données population aux niveaux national et régional	DNP	5	5,3	5,5	5,8	6,1	27,7	27,6		-
Act.4.1.2.10: Mise à jour de la base des opérateurs du secteur agroalimentaire au Mali	CPS-SICAEP/PI/CDA	8	8	8	8	8	40	40		-
Act.4.1.2.11: Mise à jour de la base du SIPA et SISE	INSTAT	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	27,5	5,5		22,1
Act.4.1.2.12: Mise à jour du répertoire de l'APCMM	APCMM	8	8	8	8	8	40	40		-
Act.4.1.2.13: Mise à jour du répertoire du secteur mine et énergie	CPS Secteur mine et énergie	10	10	-	-	-	20	20		-
Act.4.1.2.14: Mise à jour et mise en ligne de la Base de données socio-économiques Malikunnafo (Sous Data For All)	INSTAT	34	9	9	9	9	70	36		34
Act.4.1.2.15: Mise en place de la base de données du secteur CI	CPS-CI	75	13	7	5	3	103	63		40
Act.4.1.2.16: Mise en place d'une base de donnée de la DNPIA	DNPIA	-	35	-	-	-	35	35		-
Act.4.1.2.17: Opérationnalisation de la Base de Données sur la Migration	CPS-CI	12	14	15	14	15	70	70		-
Act.4.1.2.18: Production et diffusion du répertoire des études et recherches du secteur SICAEP/PI	CPS-SICAEP/PI	12	12	12	12	12	60	60		-
Act.4.1.2.19: Qualification du modèle MME_DNPD	DNPD	10	10	10	10	10	50	50		-

Act.4.1.2.20	CSP-SEEUDE	2,5	3	3,5	4	4,5	17,5	17,5	0	0
Act.4.1.2.21	CSP-SEEUDE	3,5	4	4,5	5	5,5	22,5	22,5	0	0
Objectif opérationnel 4.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique		237,4	348	315,6	164,4	197,3	1262,7	1036,9	4	221,8
Résultat opérationnel 4.2.1 : Une politique de diffusion des données du SSN est adoptée et mise en œuvre		36,6	174,6	174,6	20,6	35,6	442	325	4	113
Act.4.2.1.1: Actualisation du site web de la CPS	CPS-SICAIEPIP	4	-	-	-	-	4	4		-
Act.4.2.1.2: Animation et mise à jour régulièrement le Site Web	ONEF	2	2	2	2	2	10	10		-
Act.4.2.1.3: Diffusion de la revue CPS/INFOS	CPS-SICAIEPIP	8	8	8	8	8	40	40		-
Act.4.2.1.4: Diffusion de l'annuaire statistique	DRPSIAP/Kidal	2	2	2	2	2	10	6	4	-
Act.4.2.1.5: Diffusion des données de l'Etat civil	INSTAT	4	4	4	-	-	12	-		12
Act.4.2.1.6: Diffusion des données du RGPH5	INSTAT	-	134	150	-	-	284	184		100
Act.4.2.1.7: Diffusion des données du SSN via le site de l'INSTAT	INSTAT	-	15	-	-	15	30	30		-
Act.4.2.1.8: Diffusion des données sur la migration	INSTAT	-	1	-	-	-	1	-		1
Act.4.2.1.9: Diffusion des informations collectées à travers les bulletins produits et les séries chronologiques	ODHD	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	33	33		-
Act.4.2.1.10: Numérisation des études et enquêtes du secteur	CPS-SICAIEPIP	10	2	2	2	2	18	18		-
Résultat opérationnel 4.2.2 : Une stratégie de communication du SSN est adoptée et mise en œuvre		200,8	173,4	141	143,8	161,7	820,7	711,9	0	108,8

Act.4.2.2.1: Conception et production de support de communication	CPS-SICAIEPIP	12	12	12	12	12	60	60		-
Act.4.2.2.2: Dissémination et diffusion des données et résultats de travaux d'études et de recherches	CERCAP	20	20	20	20	20	100	100		-
Act.4.2.2.3: Dissémination, la mise en œuvre et la coordination des actions de la Politique Nationale de Population de trois (3) régions par an	DNP	50	52,5	55,1	57,9	60,8	276,3	276,3		-
Act.4.2.2.4: Elaborer le Bulletin trimestriel KHI-DEUX	INSTAT	15,3	3,8	3,8	3,8	3,8	30,5	15,2		15,3
Act.4.2.2.5: Journées portes-ouvertes à l'INSTAT	INSTAT	5	5	5	5	5	25	25		-
Act.4.2.2.6: Organisation de sessions de sensibilisation des utilisateurs des statistiques	INSTAT	28	20	-	-	-	48	48		-
Act.4.2.2.7: Organisation des Cafés-statistiques	INSTAT	10	25	10	10	25	80	25		55
Act.4.2.2.8: Organisation des journées scientifiques de l'ONEF	ONEF	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.4.2.2.9: Organisation des journées scientifiques et méthodologiques du SSN	INSTAT	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.4.2.2.10: Production de communiqué de Presse à l'attention des médias et du public	INSTAT	1	1	1	1	1	5	5		-
Act.4.2.2.11: Produire des spots publicitaires, annonces et dépliants autour des activités de l'INSTAT (messages durables et non-durables)	INSTAT	18,3	6,1	6,1	6,1	6,1	42,7	24,4		18,3

Act.4.2.2.12: Rénovation et mise à jour du Site Web INSTAT	INSTAT	20,2	7	7	7	7	48,2	28		20,2
Act.4.2.2.13: Sponsorisation des produits statistiques de l'INSTAT à travers les réseaux sociaux	INSTAT	1	1	1	1	1	5	5		-
Objectif opérationnel 4.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques		1 419,00	1 103,90	1 005,10	770,10	843,60	5 141,70	3 518,50	0,00	1 623,20
Résultat 4.3.1 : Des rapports d'études et d'analyse approfondie de données sont élaborés		1 418,00	1 102,90	1 004,10	769,10	842,60	5 136,70	3 513,50	0,00	1 623,20
Act.4.3.1.1: Analyse approfondie des données d'enquêtes agricoles	INSTAT	50	50	50	50	50	250	250		-
Act.4.3.1.2: Analyse de l'application des textes sur l'égalité des sexes	CNDIFE	30	30	30	30	30	150	150		-
Act.4.3.1.3: Analyse de l'impact des instruments des politiques macroéconomiques sur l'emploi	ONEF	20	-	-	-	-	20	20		-
Act.4.3.1.4: Analyse des comptes économiques	INSTAT	12	12	12	12	12	60	24		36
Act.4.3.1.5: Analyse des données du module RGA intégré au RGPH 5	INSTAT	-	-	-	-	-	0	-		-
Act.4.3.1.6: Analyse des prix, des quantités transigées et en stocks sur le marché agricole	OMA	61,1	61,1	61,1	61,1	61,1	305,5	305,5		-
Act.4.3.1.7: Elaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH)	ODHD	100	60	100	100	100	460	140		320

Act.4.3.1.8: Elaboration des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des massifs forestiers classés et/ou protégés et de réserves de faune	DNEF/CPS-SEEUDE	110	110	110	-	-	330	290		40
Act.4.3.1.9: Elaboration des plans régionaux de population (trois (3) régions par an	DNP	19,5	20,5	21,5	22,6	23,7	107,8	-		107,8
Act.4.3.1.10: Elaboration des rapports du profil démographique et des dimensions de suivi du dividende démographique 2018, 2020 et 2022 y compris les policy briefs	ONDD	75	50	70	50	50	295	220		75
Act.4.3.1.11: Elaboration du rapport d'exécution du financement extérieur du BSI	DNPD	8	8	8	8	8	40	40		-
Act.4.3.1.12: Elaboration du rapport de la mise en œuvre et le suivi et évaluation des politiques publiques	DNPD	15	15	15	15	15	75	75		-
Act.4.3.1.13: Elaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre de la PNP et des actions de la feuille de route nationale du dividende démographique	DNP	11,9	12,5	13,1	13,8	14,5	65,8	-		65,8
Act.4.3.1.14: Elaboration d'un rapport annuel sur la situation des femmes et enfants au Mali	CNDIFE	3	3	3	3	3	15	15		-
Act.4.3.1.15: Elaboration et validation du rapport sur les situations sociodémographiques du Mali	DNP	17	17,9	18,7	19,7	20,7	94	66,4		27,6
Act.4.3.1.16: Etude diagnostique sur les infrastructures au Mali	INSTAT	-	20	-	20	-	40	-		40

Act.4.3.1.17: Evaluation des activités de formation du projet SCB	INSTAT	-	7	-	-	-	7	-	7
Act.4.3.1.18: Mapping des projets/Programme et ONG intervenant dans la région	DRPSIAP/Mopti	3	-	2	-	2	7	3	4
Act.4.3.1.19: Production des rapports des revues régionales	CT/CSLP	50	50	50	50	50	250	250	-
Act.4.3.1.20: Production du rapport annuel sur les emplois créés par les projets et programmes d'investissements publics inscrits dans le Programme Triennal d'Investissement (PTI)/BSI	DNPD	10	10	10	10	10	50	50	-
Act.4.3.1.21: Production du rapport moda	CT/CSLP	25	25	25	25	25	125	-	125
Act.4.3.1.22: Production du rapport sur la situation économique et financière du Mali	DNPD	5	5	5	5	5	25	25	-
Act.4.3.1.23: Production rapport de mise en œuvre du CREDD, des ODD et des politiques publiques	CT/CSLP	60	60	60	60	60	300	240	60
Act.4.3.1.24: Produire un répertoire des projets et programmes intervenants dans la Région	DRPSIAP/Ségou	-	2	-	-	-	2	2	-
Act.4.3.1.25: Réalisation de deux (2) études thématiques sur les thèmes de Développement Humain Durable (DHD) et pauvreté	ODHD	160	160	160	160	160	800	250	550
Act.4.3.1.26: Réalisation de l'étude « Profils de pauvreté des 703 Communes du Mali »	ODHD	80	-	-	-	80	160	60	100

Act.4.3.1.27: Réalisation de l'étude sur les enfants en conflits avec la loi au Mali	CNDIFE	-	-	-	-	8	8	3		5
Act.4.3.1.28: Réalisation des études sur les thématiques de Population et développement	DNP	12	12,6	13,2	13,9	14,6	66,3	66,3		-
Act.4.3.1.29: Réalisation des études thématiques sur les données du Système statistique national	CERCAP	30	-	30	-	30	90	90		-
Act.4.3.1.30: Réalisation d'études d'évaluation d'impact de politiques	CERCAP	-	30	-	30	-	60	60		-
Act.4.3.1.31: Réalisation d'une étude d'impact des projets/programmes sur l'emploi avec une série d'indicateurs et des critères permettant la programmation, la budgétisation et l'évaluation des programmes d'investissement	ONEF	-	60	-	-	-	60	-		60
Act.4.3.1.32: Réalisation d'une étude de référence d'un projet	CPS-ETC	10	10	10	10	10	50	50		-
Act.4.3.1.33: Réalisation d'une étude de suivi des diplômés formés à l'étranger	ONEF	-	15	-	-	-	15	15		-
Act.4.3.1.34: Réalisation d'une étude sur l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur	ONEF	-	60	-	-	-	60	60		-
Act.4.3.1.35: Réalisation d'une étude sur l'insertion des sortants de l'enseignement technique et professionnel	ONEF	60	-	-	-	-	60	60		-
Act.4.3.1.36: Réalisation d'une étude sur l'accès aux NTIC	CPS-ETC	200	-	-	-	-	200	200		-

Act.4.3.1.37: Réalisation d'une étude sur le désenclavement du Mali	CPS-ETC	-	50	-	-	-	50	50	-
Act.4.3.1.38: Réalisation d'une étude sur le profil migratoire au Mali	ONEF	25	-	-	-	-	25	25	-
Act.4.3.1.39: Réalisation d'une étude sur le suivi des sortants des centres de formation professionnelle	ONEF	-	40	-	-	-	40	40	-
Act.4.3.1.40: Réalisation pour chaque filière porteuse d'une étude d'évaluation de son potentiel en matière de création d'emplois	ONEF	30	30	-	-	-	60	60	-
Act.4.3.1.41: Suivi de la mise en œuvre des activités du Plan d'actions de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)	DNAT	5,5	6,3	6,5	-	-	18,3	18,3	-
Act.4.3.1.42: Valorisation des données d'Enquête Démographique et de Santé (EDS)	INSTAT	120	-	120	-	-	240	240	-
Résultat 4.3.2 : Des accords de partenariat avec les universités et des centres de recherche sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données		1	1	1	1	1	5	5	0
Act.4.3.2.1: Signature d'accord de partenariat avec les écoles et les institutions de recherche du Mali	INSTAT	-	1	-	1	-	2	2	-
Act.4.3.2.2: Signature d'accord de partenariat avec les universités du Mali	INSTAT	1	-	1	-	1	3	3	-

Objectif opérationnel 4.4 : Promouvoir la culture statistique		242	196,8	217,7	241,8	227,1	1125,4	680,7	7	437,7
Résultat opérationnel 4.4.1 : Les journées africaines et mondiales de la statistique sont célébrées		111,5	116,3	122,2	126,3	131,6	607,9	383,2	6	218,7
Act.4.4.1.1: Célébration de la journée Africaine de la Statistique	DRPSIAP TAOUDENIT	1	1	1	1	1	5	3	2	-
Act.4.4.1.2: Célébration de la journée africaine de la statistique édition	DRPSIAP/Tombouctou	1	1	1	1	1	5	3	2	-
Act.4.4.1.3:Célébration de la journée de la statistique	DRPSIAP/Kayes	1	1	1	1	1	5	3	2	-
Act.4.4.1.4: Célébration de la journée des partenariats en Population et Développement	DNP	32	34,7	36,4	38,3	40,2	181,6	148,4		33,2
Act.4.4.1.5: Célébration de la journée Mondiale de la Population(JMP)	DNP	41,5	43,6	45,8	48	50,4	229,3	118,8		110,5
Act.4.4.1.6: Organisation de la journée Africaine de la Statistique (JAS)	INSTAT	30	30	30	30	30	150	75		75
Act.4.4.1.7: Organisation d'une journée de réflexion et de sensibilisation des cadres du secteur sur l'importance des statistiques	CPS-CI	5	5	7	7	8	32	32		-
Résultat opérationnel4.4.2 : Des sessions de formation et d'information sont organisées à l'intention des acteurs du SSN (utilisateurs et producteurs)		130,5	80,5	95,5	115,5	95,5	517,5	297,5	1	219

Act.4.4.2.1: Dissémination du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH)	ODHD	50	50	50	50	50	250	100		150
Act.4.4.2.2: Organisation de conférence - débat sur la prise en charge du financement des statistiques dans les budgets des C.T	DRPSIAP/Koulikoro	5	-	-	5	-	10	6		4
Act.4.4.2.3: Organisation de deux conférences publiques durant les cinq ans sur l'information sur le marché du travail et la bonne gouvernance	ONEF	10	-	10	-	10	30	30		-
Act.4.4.2.4: Organisation de réunions de sensibilisation sur l'importance de la fourniture des statistiques du tourisme	DNTH	5	-	5	-	5	15	15		-
Act.4.4.2.5: Organisation des ateliers de restitution sur les résultats des études	CNDIFE	30	-	-	30	-	60	60		-
Act.4.4.2.6: Organisation des journées de sensibilisation des étudiants sur les opportunités du marché du travail	ONEF	5	5	5	5	5	25	25		-
Act.4.4.2.7: Restitution des rapports d'enquêtes	INSTAT	25	25	25	25	25	125	60		65
Act.4.4.2.8: Sensibilisation des acteurs des collectivités territoriales sur l'utilisation des statistiques dans les plans de développement local	DRPSIAP/Kayes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	1,5	1	0
Total général		26 678,33	13 909,56	9 548,04	7 840,48	7 565,50	65 541,90	34 808,48	139,60	30 593,82